

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - AOUT 2016

La revue de presse a repris après interruption du 20 juillet au 30 juillet.

En bleu des informations portant sur cette période non traitée dans la revue de presse du mois dernier.

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Tension politique.....	1
▶ Relations Eglises-Etat-classe politique.....	6
▶ Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	12
▶ Insécurité, risque terroriste, vindicte populaire, kidnappings.....	12
▶ Traite des personnes, migrations clandestines	16
▶ Prisons, justice, gouvernance.....	16
▶ Réconciliation nationale.....	20
▶ Haute Cour Constitutionnelle (HCC)	20
▶ Droits de l'enfant, enseignement, santé publique, droit des femmes.....	21
▶ Code de la communication, médias	23
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	25
▶ Ressources naturelles, bois de rose, questions foncières	26
▶ Sécurité alimentaire, calamités.....	30
▶ Coopération, FMI	31
▶ Vie économique	32

POLITIQUE

▶ Tension politique

20/07 - Le ministère de la défense nationale consigne tous les camps, casernes et postes militaires.

Les mesures exceptionnelles mises en place pour la tenue de la session de l'Assemblée parlementaires francophones (APF) sont maintenues « *en raison de la conjoncture politico-sociale et la situation sécuritaire dans le pays* », indique une source avisée. Un officier général parle « *d'une simple mesure administrative* », inhérente aux rendez-vous internationaux programmés pour les semaines et mois à venir. L'attentat de Mahamasina le 26 juin et l'attaque meurtrière de dahalo, à Beroroha, qui a fait 31 morts, ont provoqué un électrochoc. Les services de renseignement seraient convaincus que d'autres actions sont en préparation pour compromettre la tenue du Sommet de la Francophonie. L'opposition n'est pas seule visée par ces soupçons. Le commandement des forces armées et le président de la République ont déjà à plusieurs reprises admis l'existence d'éléments à tendance séditeuse dans les rangs de la Grande Muette.

01/08 - Marc Ravalomanana galvanise sa base électorale. Tandis que les principaux acteurs politiques de sa chute, en 2009, et de la période de Transition qui s'en est suivie tentent de pousser Hery Rajaonarimampianina à la démission, Marc Ravalomanana, poursuit son road-show préparatif de la prochaine présidentielle. Le fondateur du groupe Tiko, comme sa formation politique, jouit encore d'une bonne cote de popularité dans la province d'Antananarivo, ce qui lui permet de multiplier les bains de foule et de s'exprimer sur les affaires nationales. L'ancien président réaffirme son soutien aux contestations nées de l'adoption du code de la communication ou encore sa solidarité avec les habitants de Soamahamanina, victimes de la société mi-

nière chinoise. Marc Ravalomanana profite de ces rendez-vous pour marteler à ses supporters qu'il sera candidat à la présidentielle de 2018.

Le « *Gasy Tia Tanindrazana* » (GTT), groupement de la diaspora malgache en France, annonce qu'il soutiendra la candidature de Marc Ravalomanana à la présidentielle de 2018.

01/08 - Le premier ministre repousse toute initiative visant à revoir la forme ou la composition des structures de gouvernance suggérée par la commission épiscopale « *Justice et Paix* » et relayée par un groupe animé par le syndicaliste Maharavo Ratolojanahary qui réclame l'organisation d'une table ronde nationale. « *L'objectif de la table ronde est de parvenir à la mise en place d'une nouvelle structure étatique* », a déclaré à la presse Maharavo Ratolojanahary. « *Justice et Paix* » avait motivé sa proposition par la nécessité de trouver une issue concertée aux blocages actuels de la vie nationale et par l'urgence d'impliquer les citoyens dans les choix politiques. A entendre le chef du gouvernement, Olivier Mahafaly, une concertation nationale n'est pas nécessaire. « *La vie politique à Madagascar ne devrait pas être faite de calcul. Une réconciliation doit être durable et non pas conjoncturelle, et on ne peut demander une concertation nationale lorsque cela enchante certains. Combien de tables rondes avons-nous tenues dans ce pays, et où nous ont-elles menés ?* », a-t-il lancé, ajoutant : « *Mettre sur pied une nouvelle Transition n'est plus opportun. Il faut que nous avançons. L'État est déjà à l'écoute de la population et apporte des corrections, corrige ses démarches lorsque cela est nécessaire* ». Selon certains observateurs, l'appel lancé par le groupe conduit par Maharavo Ratolojanahary viserait à mettre en place une « *convention du 31 octobre 1991 bis* », une structure étatique de Transition dirigée à l'époque par Albert Zafy, avec maintien de Didier Ratsiraka à la présidence de la République mais dépourvu de la quasi-totalité de son pouvoir. Un scénario dont ne veut évidemment pas entendre parler l'administration Rajaonarimampianina. Lors d'un échange sur les réseaux sociaux, un analyste politique déplore le fait que « *depuis 1972, en passant par 1991, 2002 et 2009, il semble que nos politiciens n'aient acquis comme culture politique que celle d'évincer des dirigeants par la force d'une révolte, de l'argent et même par le sang* ».

03/08 - Le Groupe des experts nationaux (GEN) affirme dans un communiqué que « *Madagascar est un Etat de non-droit* » : « *Le pays évolue dans un contexte d'insécurité, de contestations et de grèves syndicales qui mettent en évidence la fragilité de l'Etat. Celui-ci est accusé, ou est fortement soupçonné, de laxisme, d'incompétence, de prédation et de centralisation au détriment des communes et des structures décentralisées. L'incapacité de l'Etat à répondre aux besoins de première nécessité de la population condamne celle-ci à la misère et à la désespérance, et les frustrations politiques peuvent créer des troubles et des désordres susceptibles de conduire à l'implosion de l'Etat lui-même. (...) On assiste actuellement à une administration incompétente, à un système judiciaire non crédible, à des forces de sécurité inopérantes, à des intellectuels marginalisés et passifs, à une société civile infiltrée par des politiciens : face à un tel constat, il est primordial de rétablir la confiance, d'établir des mécanismes interactifs à toutes les institutions de la République de manière que la redevabilité ne soit pas un vain mot* ». Le GEN lance un appel aux différentes composantes de la nation pour adhérer à une « *initiative basée sur une concertation citoyenne, analysant la situation et adoptant des résolutions impliquant la prise en considération des valeurs démocratiques, culturelles, universelles : tolérance, égalité, justice, fihavanana, respect, fraternité, dignité, liberté. (...) Il s'agira d'un processus inclusif, participatif et transparent, devant aboutir à des résolutions pragmatiques et concrètes, concernant tous les secteurs : le politique, le social, l'économique et le culturel* ».

05/08 - « *La situation est de plus en plus intenable pour la population qui semble sur les nerfs. Le moindre accrochage tend à virer à un drame sociétal* », titre *L'Express*. Une atmosphère de plus en plus délétère qui risque, selon le titre, de compromettre l'accueil des rendez-vous internationaux prévus à Madagascar cette année. L'indifférence dans laquelle s'est déroulée la 42ème session des Assemblées parlementaires francophones en juillet et dans laquelle se tiennent les Jeux de la Commission jeunesse et sports de l'océan Indien (CJSOI), qui se déroulent, actuellement, ne sont pas de bon augure pour le sommet de la Francophonie, juge-t-il. Inflation, insécurité, querelles politiques, excès et abus de pouvoir, gabegies ou encore injustices criantes omniprésentes semblent submerger la population et occulter toute note positive. Toute personne politique apparaissant dans le paysage médiatique donne lieu à controverses et rejet, toutes tendances politiques confondues. Pareillement sur la voie publique. Un accident même mineur, lorsqu'il y a une haute personnalité, un étranger ou simplement un individu d'une catégorie sociale aisée impliqué, provoque une situation qui peut virer à l'émeute et à la vindicte populaire. « *Des années de gabegies, d'abus de statut et de pouvoir, de corruption, de désillusion et d'accroissement du gouffre entre la classe aisée et les plus vulnérables semble avoir annihilé le principe du vivre ensemble* ». Dans une déclaration, en juillet, la commission épiscopale Justice et Paix a manifesté sa crainte d'une « *rupture sociale* », si la situation continue à se détériorer.

05/08 - *Tribune* constate qu'aucun des mouvements qui militent pour la démission du chef de l'Etat ne s'est officiellement déclaré comme opposant au niveau des institutions dans lesquelles siègent certains de leurs membres. « *On ne sait pas trop où sont les opposants. Pour le grand plaisir du HVM*

mais au détriment de la démocratie et des citoyens. Comme l'ARMADA n'a pas fait long feu et que les diverses tentatives de motion de destitution et de censure n'ont pas résisté au pouvoir des 'mallettes', le régime HVM a le champ libre, déplore le site. Tous veulent renverser le régime HVM mais ne sont pas d'accord sur les actions à entreprendre : certains veulent sa démission et une élection anticipée, ce que le HVM ne fera pas, d'autres veulent une Transition bis... ». Apparemment indifférent aux menaces qui pèsent sur son pouvoir, le chef de l'Etat vient de réaffirmer que « la stabilité politique et économique est désormais acquise, Madagascar est sur la voie du développement ».

06/08 - L'amicale des anciens conseillers supérieurs et sénateurs de Madagascar (ACS) réclame la suspension de la Constitution et des autorités. Selon les arguments avancés, la Loi fondamentale et les structures étatiques actuelles ne permettent pas de gouverner efficacement. En attendant l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'ACS propose la mise en place de dispositions transitoires.

Une entité dénommée « Rodoben'ny Malagasy tia tanindrazana ho amin'ny fanorenana ifotony » (RMTF), réclame la refondation du système étatique et une refonte du droit positif avec pour objectif de recentrer le pouvoir sur la défense des plus vulnérables, les droits de l'homme et le rétablissement des valeurs malgaches mises à mal par les crises récurrentes et la corruption généralisée.

08/08 - Marc Ravalomanana prend soin de ménager le chef de l'Etat, appelant au respect du pouvoir en place et invitant ses auditeurs à prier pour lui et pour la nation. Une invite adressée par l'ancien président en qualité de vice-président laïc de l'église FJKM au cours d'un culte célébré par l'Eglise Luthérienne de Madagascar (FLM), culte auquel participait également Hery Rajaonarimampianina. Pour Guy Rivo Randrianarisoa, député TIM, le discours du président national de sa formation politique, plus qu'une tentative de rapprochement avec le locataire d'Iavoloha, va dans le sens d'une invitation à une trêve politique. L'ancien président s'attache également à se démarquer de ceux qui, de tous horizons, appellent le chef de l'Etat à se démettre, appelant ses partisans à respecter le jeu démocratique et à patienter jusqu'aux prochaines échéances électorales. Il ne manque pas de rappeler que ceux qui militent pour la destitution de chef de l'Etat sont souvent ceux-là même qui ont provoqué sa chute en 2009. Mais pour pouvoir postuler à nouveau aux fonctions suprêmes, Marc Ravalomanana devra pouvoir se porter candidat... La crainte d'un nouveau « *ni...ni* », trotte dans les têtes de ses supporters, préoccupés par les projets de texte sur la réconciliation nationale.

08/08 - Les initiatives de ceux qui affirment avoir des solutions aux maux de la nation se multiplient. L'objectif commun à ces entités serait d'évincer les dirigeants actuels et de se hisser au pouvoir ou du moins de s'y tailler une place de choix, juge *L'Express*. Corruption chronique, insécurité, tendance dictatoriale du pouvoir, généralisation des trafics sont systématiquement martelés comme arguments pour exiger une refondation du pouvoir, alors que la plupart de ces revendications émanent de personnalités qui ont une large part de responsabilités dans la situation actuelle, ayant contribué aux dérives du pouvoir sous le régime de transition.

« Présidentielles 2018 : l'ombre de Rajoelina dérange la communauté internationale », titre *La Dépêche*. L'ancien président de la Transition se montre très discret ces derniers temps mais se préparerait en coulisses à la présidentielle de 2018. Une ambition qui rendrait perplexe une partie de la communauté internationale et les bailleurs de fonds traditionnels, aurait confié au quotidien une source diplomatique. La période de transition a en effet été marquée par des pratiques contestables dans de nombreux domaines. « *Mais les inquiétudes de la communauté internationale ne pourront certainement pas empêcher une éventuelle candidature d'Andry Rajoelina, respect de la non-ingérence oblige* », conclut le quotidien.

11/08 - Le mouvement « Antso ho an'ny fanavotam-pirenena » (AFP) (« Appel pour sauver la nation ») défie l'État. Les membres de cette entité affirment qu'ils vont tenir une manifestation, le 19 août, sur la place du 13-Mai afin de « *pousser le président de la République à la démission* ». Faniry Razafimanantany, chef de file de cette organisation, déclare : « *nous avons donné 30 jours au chef de l'Etat pour qu'il présente sa démission. Une période qui arrive à échéance. Maintenant, nous allons passer à une autre étape. Nous ne pouvons plus attendre, nous devons prendre nos responsabilités, trop de mauvaises choses gangrènent le pays. Ce n'est plus le moment de perdre du temps à discuter, l'unique solution est la démission du président de la République* ». Et d'ajouter : « *Nous n'allons pas faire de demande d'autorisation. Nous n'en avons pas besoin* ». La sortie médiatique coïncide avec la commémoration du 10 août 1991. Une journée où ceux qui revendiquaient la démission de Didier Ratsiraka, ancien président, avaient misé sur le nombre de manifestants pour le faire plier. Ce qui a conduit à l'organisation de la grande marche pour la liberté vers le palais d'Iavoloha, et le carnage meurtrier qui s'en est suivi. L'AFP compte, elle aussi, miser sur la foule pour évincer le chef de l'Etat. Une intention qu'elle partage avec d'autres personnalités et entités politiques présentes à sa conférence de presse. « *De nombreuses grandes figures de la politique ont fait leur 'come-back'* » à l'occasion de cette intervention, observe *Midi*, qui a noté la présence de nombreuses

figures de la politique, représentants des mouvances Ratsiraka, Zafy et Rajoelina. Les leaders du parti Arema créé par Didier Ratsiraka rejettent cependant tout projet visant à organiser une manifestation de rue. « *Cela ne constitue pas une solution et n'apportera aucun intérêt pour le pays et pour la population* », soutiennent-ils.

11/08 - Lalatiana Ravololomanana : « Antananarivo devenue un tremplin politique pour 2018 ». Membre du conseil municipal d'Antananarivo, elle estime que Marc Ravalomanana est en train de préparer 2018 en s'appuyant sur la municipalité de la capitale présidée par son épouse. Elle dénonce la confusion qui serait entretenue entre les activités relevant de la gestion municipale, l'action politique du TIM et les intérêts économiques de l'ancien président, fondateur de Tiko. L'élue dénonce la mauvaise gestion et la corruption au sein de la commune, elle propose de mettre en place une commission d'enquête sur la gestion municipale. L'autorisation qu'elle avait sollicitée pour tenir un meeting dans un quartier de la capitale lui a été refusée par la commune.

11/08 - Jean Omer Beriziky candidat à la prochaine présidentielle. L'ancien premier ministre de la Transition, ancien ambassadeur auprès de l'UE, présentera sa candidature en son nom personnel.¹

12/08 - Lalatiana Ravololomanana, co-initiatrice de la charte de l'opposition, est contre une descente dans la rue le 19 août pour démontrer au président de la République la pauvreté des Malgaches, lui qui s'est autorisé, au grand scandale de ses compatriotes, à déclarer dans les médias étrangers : « *Prouvez-moi que les malgaches sont pauvres !* ». Elle met en garde les responsables politiques contre l'aventurisme et le massacre d'innocents qui ne manquerait pas de se produire.

16/08 - « La crise va-t-elle recommencer ? », s'interroge Tribune, qui s'inquiète des risques que fait courir le mot d'ordre de manifestation de rue organisée, sans autorisation, par l'opposition regroupée au sein de l'AFP. Le public répondra-t-il à l'appel ? Les leaders de l'AFP affirment qu'il s'agit d'une manifestation pour attirer l'attention des dirigeants sur l'extrême pauvreté de la population et non pour renverser le pouvoir en place. Toujours est-il que l'ambiance socio-économique à Analakely, au centre-ville, est inquiétante, note le site. Les sujets de contestation ne manquent pas à commencer par la chasse aux commerçants ambulants qui paralyse la capitale, l'affaire de l'exploitation minière chinoise de Soamahamaina, la validation du code de la communication par la HCC, le regain de tension au niveau de la justice, où les greffiers viennent de relancer leur mouvement de grève alors que les tous dossiers en souffrance suite à leur dernier mouvement n'ont pas encore été traités....

17/08 - Les forces de l'ordre ont annoncé qu'elles s'opposeront à la manifestation non autorisée que l'association « Antso ho an'ny Fanavotam-Pirenena » (AFP) prévoit de tenir. Les éléments des forces de l'ordre investiront les lieux très tôt et n'hésiteront pas à procéder à l'arrestation de tout individu qui tenterait de faire du forcing, précisent-elles. « *Des agents de renseignements circuleront en tenue civile pour identifier les meneurs et toutes personnes aux intentions malveillantes* », préviennent-elles. « *Les journalistes ont l'habitude de parler d'une présence massive des forces de l'ordre. Mais cette fois-ci, je peux vous dire que notre présence sera plus que massive* », déclare le général Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription interrégionale de la gendarmerie nationale (CIRGN). L'EMMO motive son entrée en scène par une réquisition du préfet de police d'Antananarivo. Il motive ces dispositions « *plus que massives* » par des renseignements selon lesquels « *des personnes armées s'infiltreront parmi les manifestants pour tirer sur la foule afin de discréditer les forces de l'ordre* ». Certaines indiscretions indiquent que « *les informations parvenues aux autorités soutiennent que la manifestation sera la convergence des mouvements déstabilisateurs comme le 'Mitsangana ry Malagasy' et les syndiqués séditionnels. Des individus armés seraient même payés pour provoquer un carnage conduisant à des réactions qui mettront la capitale sens dessus-dessous. Du genre remake des événements de 2009* ». Depuis quelques jours certains médias ne cessent d'évoquer une « *introduction illégale d'armes via Sainte-Marie* », en vue de « *perpétrer des actes de déstabilisation* ». Des informations visiblement confortées par le commandement de l'EMMO, constate L'Express. L'ambassade de France a adressé une alerte aux ressortissants français.

19/08 - Le porte-parole de l'AFP, Faniry Razafimanantany, réaffirme qu'il sera présent sur la place du 13-Mai malgré les menaces d'arrestation. L'ancien membre du Congrès de la Transition déclare : « *Nous sommes prêts à faire face aux forces de répression* ». Il lance une mise en garde contre les « *mercenaires* ».

¹ Succédant à Camille Vital en octobre 2011, Jean Omer Beriziky avait défendu ouvertement l'option du « *ni-ni* » chère à la communauté internationale (la non-candidature de Rajoelina et de Ravalomanana à la présidentielle de sortie de crise). Jean Omer Beriziky a mis son sort dans la balance en déclarant le quintuple « *ni-ni* » : la non-candidature des deux protagonistes (Rajoelina et Ravalomanana) mais aussi « *sa* » propre candidature ni la candidature des deux anciens présidents de la République (Zafy Albert et Didier Ratsiraka). Le « *ni-ni* » a triomphé car les 5 personnes concernées n'ont pas été autorisées à se porter candidat à l'élection présidentielle. Andry Rajoelina a été contraint de désigner un autre candidat pour le remplacer, son ministre des finances, Hery Rajaonarimampianina. Marc Ravalomanana, quant à lui, a désigné Jean-Louis Robinson. Les deux anciens présidents, Zafy et Ratsiraka, n'ont désigné aucun candidat remplaçant.

politiques » qui auraient été payés pour semer des troubles et révèle avoir reçu des menaces de mort par téléphone et SMS. « *Un front uni contre le régime Rajaonarimampianina est en train de voir le jour* », écrit *Midi*, qui cite les nombreux mouvements qui ont lancé un appel à manifester pour réclamer le départ du chef de l'Etat.

20/08 - La manifestation anti-pouvoir muselée. Les forces de l'ordre n'ont laissé aucune chance aux manifestants d'investir la place du 13-Mai. Les leaders de la plateforme « *Dinika ho fanavotam-pirenena* » (DFP) et du mouvement « *Antso ho fanavotam-pirenena* » (AFP) n'ont également pas réussi à drainer la foule, ils n'ont même pas été aperçus sur les lieux. Seules quelques poignées de badauds se sont attroupés le long de l'avenue de l'Indépendance. Très tôt dans la matinée, les éléments de l'Emmo/Reg ont bouclé tous les accès. Les passants et les véhicules circulant aux alentours ont fait l'objet d'une fouille minutieuse et systématique. Tous les commerçants ont fermé leurs magasins, tout comme les marchands ambulants qui ont déserté cet axe, investi massivement par les forces de l'ordre. La dissuasion a joué à plein vis-à-vis d'une population redoutant les provocations. L'Emmo/Reg n'a pas eu besoin de recourir à la force, une grande première depuis le début des différents mouvements de contestation contre le régime, note *Midi*. Aucune arrestation n'a été opérée.

Les forces de l'ordre ont procédé à une perquisition au domicile de Faniry Razafimanantany, leader du mouvement AFP, qui n'était pas à son domicile. D'après les explications d'un responsable de la gendarmerie, cette perquisition a été menée suite à des renseignements faisant état de détention d'armes mais les forces de l'ordre n'ont rien trouvé. La plateforme DFP, qui rassemble des syndicalistes et des hommes politiques, tel que l'ancien premier ministre de la Transition Omer Beriziky, lance à nouveau un ultimatum au régime. La DFP donne au chef de l'Etat jusqu'au 15 septembre pour organiser un dialogue national, précédant une rencontre de toutes les forces vives dans les 22 régions. Sans réponse du président de la République, une grande manifestation est d'ores et déjà programmée. Le mouvement AFP indique quant à lui : « *nous sommes en train de voir avec les initiateurs du mouvement les moyens pour continuer notre lutte et arriver à notre objectif. Cela nécessite une bonne organisation et de nouvelles stratégies* ». Un nouvel appel à manifestation a été lancé pour le lendemain.

Commentaire de L'Express : « *Jamais de mémoire d'homme, un déploiement de forces de l'ordre n'avait atteint un niveau aussi élevé, aussi bien en effectif qu'en qualité de l'arsenal militaire utilisé, que celui mis en place à Analakely pour tuer dans l'œuf la manifestation annoncée des partisans du mouvement AFP. Un record absolu que ni Ratsiraka, ni Ravalomanana, ni Rajoelina n'avait effleuré. (...) À croire que si l'État veut bien s'occuper de la sécurité publique, il a bel et bien les moyens humains et matériels pour pouvoir mettre un gendarme, un policier ou un soldat aux portes de chaque foyer, du moins dans chaque fokontany. On se demande pourquoi avec tant de moyens et de détermination l'État n'arrive pas à endiguer les kidnappings, les attaques armées, les dahalo. (...) Le président a montré que l'ordre naît de la dictature et seul un tyran peut diriger un pays où la pauvreté enlève tout sens de la discipline, justifie une anarchie incommensurable. (...) Il ne laisse aucune faille à ses adversaires et se sent revigoré par le soutien du FMI. (...) Il a prouvé qu'il a désormais les moyens pour mobiliser un grand nombre de forces de sécurité pour s'attaquer à tous les maux qui minent la vie sociale depuis 2009 et qui s'amplifient depuis son investiture à la présidence* ».

20/08 - Un proche de Marc Ravalomanana, le député Guy Rivo Randrianarisoa, fustige les agissements des politiciens qui veulent mettre un terme au mandat du chef de l'Etat. « *Il faut laisser le chef de l'Etat terminer son mandat, car même si les affaires publiques ne fonctionnent pas comme il se doit, c'est un président élu démocratiquement. L'élection présidentielle de 2018 tranchera. Ceux qui veulent se porter candidat doivent se préparer et doivent conjuguer des efforts pour obtenir le soutien de la population* ».

22/08 - « DFP et AFP : divergence d'opinion ou double langage ? ». Midi s'interroge sur la signification à accorder aux propos tenus par les deux organisations qui contestent le régime en place. L'AFP, à l'origine de l'appel à descendre dans la rue, réclame ouvertement la démission du président de la République et le transfert du pouvoir au président du Sénat, conformément à la Constitution. « *Le DFP ne participe pas aux manifestations de rue dirigées par l'AFP mais le soutient dans ses luttes* », a tenu à préciser l'un de ses responsables. Composé de membres de la société civile, le DFP affirme vouloir privilégier la tenue d'un dialogue malgache-malgache. *Midi* note que les propos tenus par le DFP ont sensiblement évolué : il y a quelques jours encore, l'un de ses porte-parole déclarait : « *J'ose dire que je suis prêt à renverser le pouvoir si le président de la République continue à faire la sourde oreille. Si nous attendons 2018, toutes nos ressources naturelles auront été épuisées* ».

Pour La Dépêche, « il n'y a pas un mois où une nouvelle association, une nouvelle plateforme ou un nouveau groupement politique ne se crée pour faire un 'essai' dans le cadre de la déstabilisation politique. Jusqu'à présent, aucun d'entre eux n'a réussi à détourner l'opinion tananarivienne. (...) Et ce constat d'échec risque encore de se poursuivre, tant que la population de la capitale refusera qu'on l'utilise pour satisfaire les soifs politiques de certaines personnalités. Mais ce fiasco ne semble pas freiner les ardeurs des détracteurs du régime. On pensait que le calme allait revenir depuis la fin l'affaire du sénateur Lylison mais ce n'est pas le cas, du moins en référence aux récents événements. Durant ces deux derniers

mois ont été successivement créés le mouvement « Mitsangana ry Malagasy », rassemblant les anciens barons de la Transition, et l'association AFP qui vient de nulle part. Ils ont tous les deux le même objectif : renverser le régime en place à partir d'une mobilisation populaire ».

27/08 - Le mouvement « Mitsangana ry Malagasy » (MRM) [en français « En avant, citoyens malgaches »] revient à la charge contre le pouvoir. Après les échecs cuisants du mouvement AFP, soutenu par le DPF, les ténors politiques de cette entité issue de la Transition veulent prendre le relais et occuper le terrain. « Tous les Malgaches qui voient une mauvaise gestion des affaires nationales sont appelés à rejoindre le mouvement et à unir leurs forces », déclare Jean Omer Beriziky, ancien premier ministre. Les initiateurs du mouvement lancent un appel à participer à un grand meeting dans un quartier périphérique de la capitale. Pour Hery Raharisaina, membre de ce mouvement qui lutte pour le départ du chef de l'Etat, la spoliation des ressources naturelles constitue l'une des principales menaces qui pèsent sur Madagascar, alliée à la perte de l'identité nationale, avec des « frontières-passoires » et des textes flous, permissifs et sources de corruption sur l'acquisition de la nationalité. Le MRM a abandonné l'idée de relancer sa lutte par une manifestation populaire sur une place publique ouverte ; de même il a dû renoncer à un meeting au gymnase de Mahamasina.

29/08 - Franc succès pour la nouvelle plate-forme d'opposition « Mitsangana Ry Malagasy » (MRM) qui est parvenue à réunir plus d'un millier de personnes. Deux mois après sa création, ce mouvement comprenant quatorze fondateurs, dont la plupart sont d'anciens ministres de la Transition, a triplé le nombre de ses membres. La plateforme compte désormais cinq groupes parlementaires d'opposition (dont le Mapar d'Andry Rajoelina) et se targue de regrouper à elle seule 85 % des votants de Madagascar. « Président Rajoanarimampianina, dégage ! », c'est avec ce slogan que le meeting s'est clôturé. Hajo Andrianainarivelo, président du parti MMM, l'un des membres fondateurs, déclare : « Ce mouvement est un complément à l'Assemblée nationale, qui n'assume plus, aujourd'hui, son rôle. Nous avons décidé de nous ouvrir aux autres entités en dehors de l'Assemblée et d'appeler le peuple à se lever ». « Nous demandons aujourd'hui des élections anticipées », ajoute Jean-Omer Beriziky. Le MRM annonce la poursuite et l'amplification de son action. RFI note cependant que la faiblesse du mouvement est de compter en son sein sept ex-candidats à la présidentielle, ce qui ne manquera pas de poser un problème de leadership...

22/08/16 - « Le pouvoir, au service de qui ? », titre le SeFaFi dans son dernier communiqué². Extraits : « Depuis 1960, Madagascar cherche son chemin. Tandis que d'autres pays, au profil comparable, accèdent à des niveaux de développement enviable, les conditions de vie dans la Grande Île ne cessent de se dégrader. Victime impuissante, la population n'a d'autre solution que de se révolter périodiquement contre une classe politique qui la paupérise et qui la méprise, sans jamais se remettre en question elle-même. Car ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui l'étaient déjà sous les régimes précédents, et ceux qui n'y sont plus ne songent qu'à reprendre leur place perdue... (...) Les dirigeants successifs s'évertuent à ignorer les conseils et les mises en garde de la société civile. Au-delà des péripéties qui scandalisent les citoyens et ternissent l'image du pays au sein de la communauté internationale, la question demeure : pourquoi cet aveuglement et cette surdité des dirigeants successifs, et pourquoi leur incapacité à prendre la mesure du réel autant que les décisions qui s'imposent ? (...) Le moment est arrivé de faire le point sur la première moitié du mandat présidentiel, qui est aussi le premier mandat de la IV^e République. En attendant, il est urgent de mettre en place la HCJ (Haute cour de justice), le Tribunal en charge de bois précieux, et un tribunal anti-corruption impartial, aux membres indépendants et totalement libres de mener leurs investigations sur tous les cas. Et, surtout, de commencer par sanctionner les corrompus les plus notoires ».

Le SeFaFi estime que face à la gravité de la situation, la solution n'est pas de revenir à une nouvelle transition ni de convoquer une nouvelle concertation nationale comme le suggèrent certains politiciens. Il souligne en revanche l'importance de faire le point sur la première moitié du mandat présidentiel ainsi que l'urgence de mettre en place la HCJ, le tribunal en charge de bois précieux, et un tribunal anti-corruption impartial, aux membres indépendants et totalement libres de mener leurs investigations.

► Relations Eglises-Etat-classe politique

10/08 - Des politiciens se précipitent au synode inter-régional de l'Eglise luthérienne (FLM). Cette réunion a vu la participation massive de milliers de chrétiens issus de 900 communautés des régions Vakinankaratra et d'Amoron'i Mania. Les deux sénateurs élus dans la province d'Antananarivo, entourés par les autorités locales, ont assisté à la cérémonie d'ouverture et ont remis la somme de 10 millions Ar aux organisateurs comme participation de l'Etat au développement des activités de l'Eglise. Marc Ravalomanana, accompagné de son épouse, était aussi présent. L'ancien président a même eu le privilège de prêcher durant une heure la fraternité et le « fihavanana ».

² Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/44/07/448497/112156193.pdf>

11/08 - Vice-présidence de la FJKM : le nom de Hery Rajaonarimampianina évoqué. Les responsables et les chrétiens de l'Eglise réformée FJKM se préparent activement pour le XVIII^e synode qui se tiendra à Antsirabe du 17 au 24 août. Mais déjà des noms circulent, notamment celui du président de la République comme étant le prétendant au poste du vice-président, succédant ainsi à Marc Ravalomanana. Lors de cet événement qui se déroule tous les quatre ans, il est procédé au renouvellement de l'équipe dirigeante. Les noms de ceux qui succéderont au président sortant, le pasteur Lala Rasendrahassina et le vice-président sortant laïc, Marc Ravalomanana sont vivement attendus. Le pasteur Lala Rasendrahassina, mis en cause dans une affaire de mœurs, se succèdera-t-il à lui-même ? Quant à Marc Ravalomanana, il est atteint par la limite d'âge et n'aura pas le droit de briguer un nouveau mandat. Son poste commence donc à attirer les convoitises des politiciens. Hery Rajaonarimampianina, dont le frère est pasteur, serait sur les rangs et pourrait, comme son prédécesseur, jouir des avantages qu'offre cette fonction en vue de la future présidentielle. De l'issue du synode national dépendra le sort des candidats TIM et HVM à la prochaine présidentielle, écrit *La Gazette*, qui rappelle le rôle déterminant joué en 2001 par le cardinal Gaëtan Razafindratandra qui a conduit les catholiques à abandonner Didier Ratsiraka, catholique, au profit de Marc Ravalomanana, vice-président de l'Eglise protestante FJKM.

Un haut responsable au sein de la FJKM précise que Hery Rajaonarimampianina n'est pas éligible car il n'exerce pas actuellement de responsabilités au sein d'une branche de l'Eglise.

Le XVIII^e synode de la FJKM s'est ouvert par un culte au cours duquel Hery Rajaonarimampianina est intervenu pour souligner l'existence de liens étroits entre l'Eglise et l'Etat. Le lobbying pour l'élection du nouveau bureau bat son plein, indique *Midi*. Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana, avec leur épouse, se sont trouvés réunis à nouveau à l'occasion de cette manifestation religieuse. Le président de la République a remis une enveloppe importante au bureau pour l'organisation du synode, alors que des accusations de détournement de fonds sont portées contre le bureau sortant. Des dons ont été aussi remis au dispensaire local et le pouvoir s'est engagé à faire procéder à la réfection d'une route.

L'Express écrit : « *La laïcité de l'État perd un peu plus de son sens chaque jour que Dieu fait. Une véritable querelle de clochers s'installe au sommet de la République du moins entre le président en exercice et son prédécesseur, les quels prêchent pour la paroisse FJKM. Comme la voix de Dieu est la voix du peuple, une âpre lutte d'influence s'exerce entre les deux personnalités. Ils se sont croisés hier au synode FJKM à Antsirabe pour témoigner leur attachement aux choses religieuses et surtout prouver au peuple leur «sainteté» et leur probité. L'enjeu est un poste de vice-président du FJKM dont l'élection se tiendra à la fin du synode. Depuis 2002, la religion est indissociable de la gestion de l'Etat et un candidat qui montre sa 'mauvaise foi' risque de perdre beaucoup de voix face à un électorat constitué de 90 % de pauvres et d'analphabètes. (...) On comprend donc pourquoi les candidats déclarés pour la présidentielle 2018 courent les pèlerinages pour faire campagne avant l'heure. (...) Comme l'Etat islamique, on ne se prive pas de prier pour punir, voire éliminer ses adversaires -. Les deux caïds du FJKM en font d'ailleurs autant. Il reste à espérer que celui qui gagnera la partie trouvera cloche à sa chapelle. Ce qui n'est pas évident avec la recrudescence des vols de cloches dans les églises... Parmi les voleurs se trouvent des notables de l'église. On réalise bien la profondeur de la décadence dans laquelle la société est plongée »*

« Les politiques se mêlent ouvertement de la chose religieuse, faisant fi à la laïcité de l'Etat garantie par la Constitution, déplore Tribune. Les deux présidents de la République, l'ancien et l'actuel, tous deux fidèles du FJKM, comptent « utiliser » l'église protestante à leur profit. Ils l'ont déjà fait d'ailleurs, notamment Marc Ravalomanana. (...) Il est curieux de constater aussi que les juges constitutionnels, depuis toujours, n'ont jamais cru bon de rappeler à l'ordre ces politiciens qui ne cessent de mélanger politique et religion ».

13/08 - Conférence épiscopale : les évêques catholiques estiment que le pays est en perdition. Les politiciens, dirigeants ou opposants, sont les coupables désignés³. En cause un cheminement qui tend à mener vers une rupture du lien social, à annihiler les valeurs et la culture malgache. Une situation favorisée par l'avidité, l'insécurité, la corruption, la mauvaise gouvernance politique et économique, la gabegie et, surtout, la pauvreté. « *Madagascar est malade. Il y a même ceux qui affirment que la nation agonise* », soutient le message, lu par son président, Mgr Fulgence Rabemahafaly, à la radio *Don Bosco*. « *Cette situation chaotique est due aux pouvoirs successifs qui n'ont pas su tirer les leçons des maladroites de leurs prédécesseurs* », affirme la Conférence, pointant du doigt le pouvoir en place qui, d'après elle, est incapable de proposer des solutions adéquates pour renverser la tendance délétère de la conjoncture. « *Incompétents, inefficaces, enclins aux promesses creuses et aux mensonges, encourageant la violence* », sont les mots utilisés par les évêques dans leur réprimande contre les gouvernants. Les failles dans l'éducation ont été particulièrement soulignées car, au même titre que la pauvreté, les évêques estiment que les lacunes et insuffisances dans ce domaine sont aussi l'une des causes du naufrage national. Outre l'insécurité chro-

³ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/22/74/448497/112024406.pdf>

nique, le secteur de la santé (hôpitaux et les centres de santé) a également été fustigé : « *au lieu d'être accueillis et traités comme des seigneurs, les malades sont refoulés* », lancent-ils. La déclaration des évêques n'épargne pas non plus les opposants : « *Leur objectif est de briguer le pouvoir, se partager des sièges et se remplir les poches. Souvent ce sont ceux qui ont tambouriné le changement qui, une fois, au pouvoir se taisent et ne font rien. Pour nous cela suffit. La gestion du pays ne se fait pas avec des palabres et nécessite un changement de comportement, une nouvelle vision et une culture politique animée par l'amour de la nation et une prise de responsabilité* ». La Conférence épiscopale propose des solutions en sept points. Parmi elles, la prise de responsabilité des « *nouvelles personnes vertueuses, conscientes qu'être au pouvoir c'est servir le pays et les citoyens, des personnes animées par le patriotisme, le souci de l'intérêt général, pour requinquer l'administration étatique et redonner de l'énergie à la population* ». Outre le renouvellement de la classe politique et l'amélioration du système éducatif, les évêques recommandent aussi le respect par tous des lois et la responsabilisation, ainsi que l'implication du citoyen dans la vie étatique afin d'éviter que la population n'ait d'ultime recours que « *la sédition* », et pour qu'il s'imprègne progressivement de la culture de « *l'alternance démocratique* ». Les évêques demandent enfin à l'Etat de protéger la liberté de religion, énumérant entre autres, les vols de cloches ou encore, l'augmentation des droits de séjour des missionnaires, alors qu'en face « *le plan d'attaque de certains extrémistes qui se cachent derrière des religions s'affirmant comme sauveurs se renforce* », allusion à l'action souterraine de prêcheurs musulmans.

Des observateurs s'étonnent du silence observé par le FJKM concernant la vie politique et sociale malgache, laissant l'Eglise catholique mener seule la contestation du pouvoir alors que les Eglises protestantes ont été en première ligne sur la thématique de la réconciliation nationale. La réintégration de Marc Ravalomanana dans la vie politique nationale et les égards dont celui-ci fait preuve vis-à-vis du chef de l'Etat en seraient-ils la cause ?

13/08 - Le pouvoir s'intéresserait à l'élection des membres du bureau central de l'Eglise luthérienne (FLM) qui aura lieu en septembre à Antsirabe et devrait désigner le successeur du pasteur Rakoto Endor Modeste, sur le point de faire valoir ses droits à la retraite. Selon *Midi*, cette élection fait l'objet des manipulations politiques. Hery Rajaonarimampianina a assisté récemment à la consécration de nombreux « *Mpiandry* » luthériens et soutiendrait la candidature du pasteur Lotera Fabien.

17/08 - Mouvement des leaders religieux : « L'instabilité politique prend forme à Madagascar ». L'un de ses dirigeants, le pasteur Roger Randriamisata, annonce que le mouvement va mettre fin à son mutisme pour mettre en garde la population sur le retour de l'instabilité politique et l'inviter à se défier des manipulations de la classe politique. La liberté d'expression dont jouissent les leaders religieux doit être mise à profit pour dénoncer la mauvaise gouvernance, sans a priori politique, affirme-t-il.

18/08 - La Gazette note que les relations de l'Eglise catholique avec le pouvoir se sont fortement détériorées. Lors de la conférence épiscopale du mois de mai, l'assemblée des évêques s'était déjà montrée particulièrement critique à l'endroit du régime. La « *lettre* » publiée à cette occasion tirait à boulets rouges sur les phénomènes en expansion, comme l'insécurité, la corruption et la pauvreté. Le fossé s'est creusé encore à la faveur de l'épisode Soamahamanina (accaparement de terres par une société minière chinoise). L'offensive s'est poursuivie avec la convocation de cette conférence épiscopale « *extraordinaire* » dont le communiqué final est encore plus sévère que le précédent. Le pouvoir n'a pas jugé bon jusqu'ici de répliquer aux graves accusations portées, soucieux qu'il serait, dans la perspective de la présidentielle de 2018, de ménager une Eglise forte de sept millions de fidèles

20/08 - Radavidson Andriamparany Benjamin, ancien ministre des finances et du budget de Marc Ravalomanana, brigue le poste de vice-président laïc de la FJKM que doit abandonner l'ancien président. En 2008, Radavidson Andriamparany avait été battu par Marc Ravalomanana. Sa candidature est interprétée par nombre d'observateurs comme une revanche à l'endroit de ce dernier qui l'avait limogé du gouvernement. Quatre ans plus tard, en 2012, les deux hommes se sont affrontés à nouveau pour le même poste, alors que Marc Ravalomanana, réélu pour un 3^{ème} mandat, n'était plus à la tête de l'Etat.

23/08 - Marc Ravalomanana, non rééligible, a été élu à la présidence du comité de célébration du 50ème anniversaire de la FJKM qui aura lieu en 2018, année de la tenue de la prochaine présidentielle. Selon *La Dépêche*, Marc Ravalomanana pourrait faire valoir ses talents de négociateur notamment auprès des bailleurs de fonds puisque ce 50^{ème} anniversaire nécessiterait de grands moyens financiers notamment pour financer les travaux au sein du collège théologique d'Ivato. La somme de 7 millions de dollars est évoquée.

25/08 - Le synode de la FJKM, qui a élu son nouveau bureau, semble avoir rompu avec les douze années de règne sans partage du pasteur Lala Rasendrasahina et de Marc Ravalomanana. Celui-ci, qui postulait pour un 4^{ème} mandat, a été sanctionné pour l'affaire du salon de massage qui a défrayé la chro-

nique et lui a coûté le soutien de Marc Ravalomanana. Le président élu est le pasteur Irako Randriamahazosa Ammi, ancien directeur du séminaire de la faculté de théologie d'Ambatonakanga. « *La politisation de l'Église a-t-elle pris fin ?* », s'interroge *L'Express*. Les craintes d'une mainmise des proches de Marc Ravalomanana ou de ceux du président de la République sur les élections ne sont pas vérifiées, le spirituel a primé sur les calculs politiques, se félicitent les observateurs. Se plaçant dans les pas de la Conférence épiscopale, le synode a affirmé sa détermination à lutter contre la corruption et la recrudescence de l'insécurité. « *Les dirigeants doivent se soucier davantage du social et des droits des citoyens pour que ces derniers puissent tirer profit des ressources naturelles de leur pays* », souligne le message adressé par le nouveau bureau.

► **Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie**

25/07 - Iles Eparses : un dossier remis à l'ONU en octobre. La présidente de l'association Nosy Malagasy (ANM), Arlette Ramarason, juge internationale, déclare que le dossier concernant la restitution des îles Eparses à Madagascar sera remis à l'ONU, en octobre, à l'occasion de l'Assemblée générale. L'ANM vient de tenir un symposium qui clôture une campagne de sensibilisation menée en différents endroits de la Grande île. Pour cette association, la restitution de ces îles est un combat pour la vie de 22 millions de Malgaches et pour l'avenir des futures générations. L'ANM rappelle que deux résolutions de l'ONU ont accordé la propriété pleine et entière de ces îles à Madagascar. Arlette Ramarason met l'accent sur le caractère apolitique de son action et affirme vouloir respecter scrupuleusement les règles internationales et de la diplomatie. L'ANM lance un appel à toutes les organisations onusiennes, la SADC, l'UA, la COI et la communauté internationale afin qu'elles la soutiennent dans cette lutte pour la défense des droits du peuple à disposer des territoires qui lui ont été soustraits au moment de l'indépendance.

22/08 - Iles Eparses : une commission franco-malgache mise en place pour la mise en œuvre des résolutions des Nations unies de 1979, selon Béatrice Atallah. La ministre des affaires étrangères se félicite de ce succès obtenu « *deux ans et demi après l'accession au pouvoir du président Hery Rajaonarimampianina* » alors que rien n'avait été entrepris depuis 37 ans par les régimes successifs.

08/08 - L'ambassadeur de Turquie, Volkan Türk Vural, a accusé deux entités turques installées dans la capitale de fonctionner sur des financements occultes et d'être des centres de formation de terroristes. D'après le diplomate, « *Ravinala Institut de Culture et de Dialogue et le Collège de la Lumière connu sous le nom d'International Light Collège' (ILC), appartiennent à l'organisation de Fethullah Gulen* ». Il soupçonne ces établissements malgaches d'avoir été créés par cette organisation qualifiée par le chef de l'Etat turc de « *terroriste* », dont le responsable est exilé aux Etats-Unis et qui est suspecté par le régime turc d'être le cerveau du coup d'Etat militaire manqué qui a été maté dans le sang. Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, a vivement réagi à ces accusations en demandant des explications à l'ambassadeur. Lamina Boto Tsaradia, responsable du SAMIFIN, a annoncé le lancement d'investigations sur le financement de ces instituts et les mouvements financiers les concernant. « *Le SAMIFIN n'est pas une boîte aux lettres* », affirme Lamina Boto Tsaradia. Il ne se contente plus d'attendre des informations en provenance des établissements bancaires ou financiers par l'intermédiaire des Déclarations d'opérations suspectes (DOS) pour lancer ses investigations. L'organisme entend désormais pouvoir s'informer lui-même sur les associations religieuses susceptibles de fonctionner sur des financements douteux ou terroristes ou susceptibles de financer de telles activités. *Tribune* note que l'ambassadeur tarde à présenter ses excuses et à retirer ses accusations comme l'a demandé l'avocat des enseignants, parents d'élèves et dirigeants d'ILC. Les défenseurs des deux établissements auraient l'intention si besoin de porter l'affaire devant la justice internationale.

23/08 - Une enquête du SAMIFIN et de la gendarmerie serait en cours autour des six ressortissants turcs soupçonnés d'appartenir à l'organisation de Fethullah Gülen, opposant turc accusé d'être l'initiateur du projet de coup d'Etat u 15 juillet. « *Ils effectuent des va-et-vient fréquents entre la capitale et quelques-unes de nos îles sœurs* », aurait révélé une source à *La Dépêche*. Le déclenchement de l'enquête fait suite aux accusations portées par l'ambassadeur turc à l'encontre du collège La Lumière et de l'ONG Ravinala. Les autorités malgaches semblent être en voie de répondre favorablement aux « *souhaits* » du gouvernement turc qui réclame la fermeture de ces deux institutions.

09/08 - Association des « Îles Vanille »⁴ : expulsion des Maldives pour islamisme. Ce pays situé au sud de l'Inde défraie la chronique depuis quelques années pour son prosélytisme islamique. Un état de fait qui n'atteint curieusement pas les touristes qui continuent à fréquenter massivement cet archipel composé de

⁴ Afin de garantir une meilleure visibilité des îles de l'océan Indien, la marque « Îles Vanille » a vu le jour début 2011 à l'initiative des offices de tourisme de la zone. Objectif : renforcer l'attractivité de cette zone géographique en facilitant les droits d'entrée et en augmentant les connexions aériennes régionales et permettre ainsi aux touristes de visiter plusieurs îles lors d'un même séjour.

près de 1 200 îles. Les Maldiviens sont soumis à une charia stricte dans lesquels les droits de l'homme sont gravement bafoués. La peine de mort y a été rétablie en 2014 et peut être appliquée aux enfants. L'âge de la responsabilité criminelle est fixé à 10 ans de manière générale et à 7 ans pour certains crimes comme le vol, la fornication, la consommation d'alcool et l'apostasie. L'expulsion de cet archipel de l'association des Iles Vanille (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Réunion et Seychelles) est logique, estime APOI, d'autant plus que les Maldives ont boudé la dernière rencontre des ministres des transports. Entrées en 2013 au sein de l'association, les Maldives ont été exclues à « l'unanimité » lors d'une réunion de son bureau.

10/08 - L'ambassadeur des Etats-Unis met à nouveau l'accent sur le respect des droits de l'homme.

Un séminaire sur les droits de l'homme et les aspects juridiques du maintien de la paix organisé par « *Defense Institute of International Legal Studies* » (DIILS) se tient dans la capitale. La rencontre est ouverte aux étudiants du bataillon maintien de la paix du Recamp qui seront formés sur le droit international relatif aux missions de paix de l'ONU et de l'UA. Présent à l'ouverture du séminaire, l'ambassadeur américain Robert Yamate a déclaré : « *La promotion des droits de l'homme est au cœur de ma mission à Madagascar. En partenariat avec votre gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes, les États-Unis continuent de travailler dans le but de garantir les droits fondamentaux pour les femmes, les enfants, les minorités et les populations vulnérables dans tout Madagascar. La protection des droits fondamentaux continue d'être le fil conducteur reliant tous nos programmes d'assistance en matière de sécurité. Les États-Unis s'engagent à travailler en partenariat avec Madagascar dans la poursuite de ces efforts et de trouver plus de possibilités de coopération dans l'avenir* ».

23/08 - Madagascar au cœur d'un exercice de cyberdéfense. Le 10ème Symposium annuel des principaux responsables de l'African Endeavor se tient cette année dans la Grande île.

Le pays participe à un vaste exercice de cyberdéfense initié par les Américains, consistant à améliorer la communication et la transmission d'informations entre une quarantaine de pays africains dans le cadre des opérations multinationales de maintien de la paix. Le ministre de la défense, le général Béni Xavier Rasolofonirina, se félicite de la tenue de cette rencontre : « *Madagascar a été choisi parmi les 40 pays car l'armée respecte la démocratie. Les États-Unis sont soucieux de ce critère* » Et d'ajouter que les forces armées malgaches sont toujours soucieuses du respect des droits de l'homme. « *La place stratégique qu'occupe la Grande île est ainsi renforcée. Madagascar depuis cette année est le cerveau de la lutte contre la piraterie maritime dans la partie orientale du continent africain et dans l'océan Indien* », écrit *La Dépêche*. *L'Express* ironise sur cette « *auto-proclamation* » de démocratie et de respect des droits de l'homme par les forces armées et le pouvoir en place. En 2006, sous la présidence de Marc Ravalomanana, Madagascar a été sollicité pour accueillir le 1er Africa Endeavor du commandement américain pour l'Afrique (AFRICOM) mais il aurait refusé.

17/08 - Joaquim Chissano en mission à Madagascar « pour s'enquérir de la situation politico-économique ».

L'ancien chef d'État mozambicain et ancien médiateur de la crise malgache au nom de la SADC est de retour dans la Grande île pour la première fois depuis trois ans. Il revient avec le titre « *d'envoyé spécial de la SADC* », avec pour objectif de « *recueillir les diverses opinions afin de pouvoir informer de la situation l'ensemble des chefs d'État de la SADC* ». Erigeant Madagascar en modèle de sortie de crise sans heurt, l'organisation régionale semble vouloir évaluer la durabilité de la formule de médiation engagée à l'époque. L'obtention par Madagascar de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI constitue un élément pouvant inciter la SADC à faire preuve d'optimisme mais la visite intervient aussi à un moment où les hostilités politiques reprennent de plus belle, avec la menace qui pèse sur l'achèvement du mandat du chef de l'État. Conscient de ce risque de retour d'une crise institutionnelle, Joaquim Chissano s'est fait le défenseur de la stabilité. « *Les efforts du peuple malgache d'avoir des dirigeants élus ont ouvert les portes pour la continuité de la collaboration internationale avec Madagascar* », a-t-il soutenu. À l'entendre, sa visite consiste ainsi à fournir aux partenaires internationaux les informations nécessaires afin de « *continuer de mobiliser l'opinion internationale* ». Des rencontres sont prévues avec Marc Ravalomanana, qui a déjà fait savoir qu'il est opposé à toute manifestation populaire à but séditionnel, ainsi qu'avec les partisans de Didier Ratsiraka et d'Albert Zafy, qui ont déjà tenu le même discours. Joaquim Chissano ne pourra pas s'entretenir avec Andry Rajoelina, encore absent du pays. Des contacts avec les religieux du Conseil œcuménique des Églises (FFKM) sont également annoncés, ainsi qu'avec les membres du comité d'experts pour la réconciliation nationale, une composante de la feuille de route qui reste inaboutie. La question de l'indemnisation des victimes de la crise de 2009, disposition également non-encore mise en œuvre, doit être à l'ordre du jour de ces rencontres, notamment avec Marc Ravalomanana, pour les biens du groupe Tiko. À l'issue de sa rencontre avec l'envoyé spécial de la SADC, l'ancien président a déclaré qu'il n'y aura de « *ni...ni...* » de la communauté internationale pour la présidentielle de 2018. Joaquim Chissano a encouragé Marc Ravalomanana à ne pas rompre le dialogue avec le président Hery Rajaonarimampianina.

Les observateurs s'interrogent sur les motivations de cette visite surprise. Est-ce que la SADC sentirait l'explosion d'une nouvelle crise et préférerait l'anticiper ? « *En grand diplomate, Chissano feint d'être*

venu pour voir l'évolution du chantier qu'il avait échafaudé à travers la feuille de route mais en fait il vient avertir tous ceux qui seront tentés par un remake de 2009 », considère *L'Express*. À deux ans de l'élection présidentielle, Chissano aurait pu être informé de manœuvres insidieuses visant à mettre sur la touche certains candidats redoutés. Un sujet qui a sans doute été abordé lors de sa rencontre avec Marc Ravalomanana, écarté par le fameux « *ni...ni* » lors de la présidentielle de 2013 et qui risque de l'être encore à travers les projets de loi sur la délinquance financière et la réconciliation nationale. Chissano sentirait que le pays est à deux doigts de balayer l'acquis de laborieuses négociations de sortie de crise, il y a 3 ans.

27/08 - Sommet de la SADC au Swaziland : le dossier malgache remis sur le tapis. Joaquim Chissano, « *envoyé spécial* » de l'organisation régionale dans la Grande île, devrait présenter son rapport de mission. La réconciliation nationale et l'indemnisation des victimes de la crise de 2009 figurent parmi les points de la feuille de route qui n'ont pas trouvé leur aboutissement. Les victimes réunies au sein d'associations piaffent d'impatience. Le processus de la réconciliation reste un serpent de mer. L'examen du projet de loi en la matière ne se fera que lors de la prochaine session parlementaire et en attendant le Conseil pour la réconciliation malgache, dont le mandat a expiré depuis de longs mois et qui n'a plus aucune activité, continue d'émarger au budget de l'Etat. Marc Ravalomanana pourrait profiter de ce Sommet pour marquer son retour sur devant de la scène africaine en vue de la présidentielle de 2018. Beatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, se félicite que la Grande île ait pu, pour la première fois, s'acquitter dans les délais de sa cotisation à l'organisation, ce qui pourra lui permettre de bénéficier des fonds régionaux.

30/08 - La représentante spéciale de la Commission de l'UA n'adhère pas à l'idée d'organiser des élections anticipées pour surmonter la crise politique. Elle se prononce en revanche pour l'achèvement de la feuille de route, proposée par la communauté internationale en 2011. « *Ce n'est pas en créant des problèmes que les Malgaches vont avancer. Madagascar ne doit plus revenir en arrière* », lance-t-elle, mettant particulièrement l'accent sur la nécessaire concrétisation de la réconciliation nationale. L'UA admet que les tentatives de mise en œuvre de celle-ci ont été jusqu'ici infructueuses. Les initiatives prise en ce sens par les FFKM ayant même « *créé plus de problèmes que de solutions* » puisque les résolutions du processus conduit par les Eglises a eu pour conséquence la mise en accusation pour déchéance du président de la République. Outre la réconciliation, il reste à régler la question de l'indemnisation des victimes des crises, prévue elle aussi par la feuille de route. « *Les tenants du pouvoir et leurs sympathisants se réjouissent de ces interventions de la communauté internationale. Marc Ravalomanana pour sa part se positionne au centre* », écrit *Tribune*. « *Il faut accepter ce que dit la communauté internationale, le PNUD, l'UE, l'UA, et la SADC, car on ne peut rien faire sans elle. Il faut obliger la communauté internationale à s'engager à nouveau pour résoudre nos problèmes actuels, parce que c'est elle qui a imposé le 'ni, ni'* », explique l'ancien président.

31/08 - Rencontre entre Marc Ravalomanana et Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE. Une source avisée explique qu'« *il s'agit d'une rencontre informelle entre les deux personnalités pour parler, probablement, de vive voix de la situation nationale. C'est une méthode de travail de l'ambassadeur* ». Après avoir plaidé sa cause devant le représentant spécial de la SADC, Joachim Chissano, l'ancien président a vraisemblablement profité de ce tête-à-tête pour intercéder en faveur de l'application des accords politiques, notamment de la feuille de route. Les points pendants de cette loi-cadre de la période transitoire qui prévoient, entre autres, l'indemnisation des victimes, sont favorables au fondateur du groupe Tiko. Ce dernier mise sur cette disposition non-encore appliquée pour remettre sur les rails son empire agroalimentaire.

12/08 - Sommet de la Francophonie : le village d'Andohatapenaka ne sera pas prêt à temps. La confirmation vient du ministère chargé des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement. Reste à savoir quand il sera achevé et s'il sera achevé un jour, écrit *Tribune*. Les travaux se font par intermittence faute de moyens. Le ministre a tenu à rassurer : le village n'est pas le seul site d'hébergement prévu pour les délégations. Les chefs d'Etat et les chefs de délégation seront hébergés à l'hôtel cinq étoiles du CCI d'Ivato, en cours de réhabilitation par les Chinois, et les membres des délégations dans les grands hôtels de la capitale. Hery Rajaonarimampianina s'est rendu sur les différents chantiers en cours et s'est attaché à réaffirmer que les travaux programmés seront achevés dans les délais, y compris le terminal présidentiel de l'aéroport d'Ivato et le tarmac de 5 ha destiné au stationnement des appareils des chefs d'Etat et de leur délégation. Prudent, il déclare toutefois : « *Si les chantiers sont prêts pour le Sommet de la Francophonie, tant mieux, sinon, les travaux continueront* ».

20/08 – Le groupe hôtelier A&C appartenant à une égérie du pouvoir, Claudine Razaimamonjy, réalise à grande vitesse une infrastructure hôtelière de haut standing qui devrait être achevée avant le Sommet de la Francophonie. Les appartements de standing et l'hôtel huppé devant composer le village de la Francophonie à Andohatapenaka, sont hors course, faute de pouvoir disposer du budget nécessaire à l'achèvement des travaux dans les délais. Une difficulté que ne connaît pas le projet du groupe A&C qui, de plus, à l'avantage de se situer à proximité du Centre de conférence international (CCI) d'Ivato. « *Le proprié-*

taire a dû convaincre ses voisins de vendre leurs terrains et habitations pour pouvoir disposer de la superficie nécessaire », confie une source. Pour convaincre les plus récalcitrants, certains terrains auraient été achetés presque au double de leur valeur. La réhabilitation du Cinq étoiles d'Ivato semble elle-même éclipsée par le projet de Claudine Razaimamonjy. *L'Express* s'interroge sur l'origine de la « surface financière » de cette personnalité influente, souvent compromises dans des affaires financières douteuses.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

27/07 - Mouvement « Rohy » : un « livre blanc » pour cette année. Cet espace permettant aux organisations de la société civile d'unir leurs voix est fort d'une centaine de membres, présents dans les 22 régions. Il œuvre notamment dans la lutte contre la corruption, le respect de l'Etat de droit, la défense de l'environnement et la gestion durable des ressources, la promotion des droits humains. Les organisations de la société civile membres du mouvement ont l'intention de publier un « livre blanc » avant la fin de l'année et de renforcer leurs liens avec les médias en vue de mieux contribuer à l'éducation citoyenne. La coordination du mouvement est assurée par 24 entités réparties dans deux cellules : une cellule de coordination et une cellule technique. Pour la mise en œuvre des activités, le mouvement a adopté une coordination tournante qui s'appuie sur des unités de travail permanentes. L'unité de coordination technique assure la coordination de cinq unités techniques permanentes : « *Communication et visibilité* », « *Plaidoyer et interpellation* », « *Mobilisation de ressources et développement de partenaires* », « *Planification et suivi-évaluation* » et « *Formation et renforcement des capacités* ».

► Insécurité, risque terroriste, vindicte populaire, kidnappings

28/07 - 115 soldats et officiers de l'armée ont achevé leur formation au Centre National d'Entraînement de Commandos (CNEC) des forces armées. Des éléments d'élite seront déployés dans les zones rouges des régions où la situation sécuritaire est la plus préoccupante. « *De telles formations sont organisées pour que nos hommes puissent se défendre, et protéger le pays ainsi que sa population* », relève le ministre de la défense nationale.

27/07 - A Ankazoabo-Sud, armés de fusils de chasse, 30 bandits ont attaqué en pleine nuit l'église catholique de la ville. Deux cloches ont été dérobées. Les assaillants ont débarqué dans un déluge de feu, plongeant toute la ville dans la terreur. Impuissants face aux malfaiteurs, les riverains se sont enfermés dans leurs foyers. La dépendance du gardien de l'église, prise pour cible, a été arrosée de balles. Pendant que les malfaiteurs prenaient le large, les forces de l'ordre ont engagé une poursuite. Une dizaine d'éléments ont remonté la piste des fuyards mais leurs traces ont été perdues.

29/07 - Les vols de cloches d'églises se poursuivent. Un pasteur convoqué par la gendarmerie après le vol survenu au clocher d'une église FJKM. Selon ses dires, la cloche de l'église aurait été subtilisée dans une attaque à main armée, perpétrée par une escouade de six bandits. Les assaillants auraient été armés de fusils. L'homme d'église a refusé de répondre à la convocation des enquêteurs. Une quarantaine de cloches auraient été subtilisées dans plusieurs régions au cours de ces dernières semaines, en vue probablement de récupérer certains métaux qu'elles contiennent. Des paroisses ont décidé de retirer les cloches de leurs églises et de les faire garder par les forces de l'ordre, pour ne les installer que le dimanche ou dans certaines occasions.

29/07 - Les braqueurs embusqués sur la RN 7 à 5 km d'Ambohimahasoa ont attaqué un taxi-brousse en provenance d'Ihosy. Les passagers ont vécu un cauchemar. Pris au dépourvu, ils ont été dépouillés de tous leurs objets de valeur. Les assaillants sont allés jusqu'à descendre les sacs ainsi que les marchandises fixés sur le toit du véhicule. Le chauffeur a été blessé. Les assaillants brandissaient des fusils de chasse et des armes blanches. La bande avait barricadé la route. Tapis des deux côtés, ils ont surgi en un éclair de leur cachette pour couvrir le taxi-brousse de jets de pierres.

30/07 - Terreur sur la RN35. Une escouade de bandits a frappé nuitamment dans le district de Mahabo. Un taxi-brousse en provenance d'Antsirabe, faisant route sur Morondava, est tombé dans un guet-apens tendu par cinq malfaiteurs munis d'armes blanches qui avaient érigé un barrage sur la chaussée. Le minibus a été couvert de jets de pierres. Une somme de 729 000 Ar est tombée dans leur escarcelle après la fuite des occupants.

02/08 - Des policiers en civil lancent une chasse aux détrouseurs et aux cambrioleurs dans les rues de Toamasina. Le bilan fait état de deux morts et de sept arrestations. Trois comparses des deux hommes abattus ont réussi à s'échapper. L'insécurité règne depuis plusieurs mois dans le Grand port où des bandes armées sèment de nuit la terreur dans plusieurs quartiers. « *Impitoyables à l'endroit des passants et des*

riverains qui ont le malheur de croiser leur chemin, ces ébroueurs sanguinaires blessent et tuent. De nombreuses plaintes sont enregistrées », confie le commandant des forces d'intervention de la police.

03/08 - Malgré les fréquentes arrestations, la délinquance juvénile n'est toujours pas maîtrisée à Antsirana. Le phénomène « *foroche* » sévit dans plusieurs quartiers où les attaques des jeunes malfaiteurs sont particulièrement fréquentes. Selon le chef du commissariat central, « *ces jeunes dérobent tous ceux qu'ils croisent dans les rues. Et en même temps, il leur arrive de piller des magasins et des lieux de vente* ». Les patrouilles de forces de l'ordre ont été renforcées et la police de proximité développée. Les exactions se multiplient en période de ramadan et il est fréquent que la population, voire les touristes, aient à affronter des bandes de 20 à 30 individus. *Midi* rappelle que le phénomène « *foroche* » a pris de l'ampleur en 2008 suite à une arrestation de masse touchant de nombreux jeunes. Auparavant, ce nom appartenait à une inoffensive équipe de football locale. Les statistiques pénitentiaires de ces dix dernières années pour Antsirana montrent que la délinquance juvénile a pris de l'ampleur et atteint des proportions inquiétantes. Les facteurs économiques et sociaux qui amènent les adolescents à commettre des infractions sont nombreux : pauvreté, non-scolarisation, éclatement de la cellule familiale, traite de mineurs... **Un projet de formation visant à réinsérer ces jeunes délinquants au sein de la société vient de voir le jour.** Le programme sera proposé à une centaine de jeunes délinquants avec l'appui de l'OIT et le concours du Centre de formation technique et professionnelle de la Secren (CFTPS), la grande entreprise de construction navale locale.

30/07 - Mandoto : les dahalo repoussent leurs poursuivants. Les membres du fokonolona et les éléments de la gendarmerie lancés sur la trace des dahalo qui ont emporté plus de 150 bovidés étaient trop peu nombreux pour faire face à une quarantaine de voleurs munis d'armes à feu. L'affrontement s'est soldé par la déroute des poursuivants. Un homme a été grièvement blessé et a dû être évacué vers un hôpital d'Antsirabe. Après avoir attaqué le village en y semant la terreur, les dahalo avaient réparti leurs prises en trois troupes. Le reste de la bande a alors attendu les poursuivants pour les affronter par surprise.

04/08 - Violente fusillade à Sakaraha. Quatre dahalo ont trouvé la mort dans un échange de coups de feu avec 14 gendarmes appuyés par le fokonolona et 40 membres du pacte villageois « *Dinabe* ». Cet affrontement a éclaté après que 75 voleurs de bétail armés de fusils de chasse ont dérobé 350 zébus. Le troupeau a été récupéré mais un villageois a succombé à l'attaque.

05/08 - La population d'une commune du district d'Antsirabe II fait de nouveau face à l'insécurité. Angoisse et inquiétude règnent au sein de la localité après l'attaque perpétrée par une horde de dahalo. Comme à l'accoutumée, les bandits ont eu recours en amont à des menaces et diverses formes d'intimidation avant de s'en prendre au village et à ses habitants, qui, sans défense, ont été contraints de s'enfuir et d'abandonner leurs biens. Les malfaiteurs ont rapidement chassé le bétail hors du village tout en annonçant qu'ils reviendraient pour « *finir le travail* ».

08/08 - Vols de bovidés : une soixantaine de dahalo ont semé la terreur dans la commune de Fitampito (district d'Ikalavony) en menant une série d'attaques dans plusieurs villages. La population dénonce les moyens limités dont dispose le poste avancé de la gendarmerie locale et en appelle à une prise de responsabilité des autorités.

12/08 - Deux tireurs isolés abattent un gendarme à Manja. Un gendarme stagiaire est tombé sous les balles de dahalo en embuscade. Le défunt menait avec trois de ses collègues une patrouille dans la commune de Marerano, dans le district de Manja lorsqu'il a trouvé la mort. Après avoir fait mouche, les tireurs isolés ont pris la fuite. La mort du gendarme a déclenché une mission de recherche conduite par une quinzaine d'éléments armés, sans succès.

10/08 - Maître Avoko et le Kung-Fu poursuivent leurs tournées régionales avec pour objectif de former des pratiquants dans les régions et d'élaborer une stratégie efficace dans la lutte contre l'insécurité. Depuis le début de l'année, le Kung-Fu n'a cessé d'apporter son soutien aux forces de l'ordre dans la lutte contre les attaques des dahalo. 10 000 participants venant des 22 régions sont attendus à Antananarivo pour un grand rassemblement au palais des sports et de la culture de Mahamasina, avec la présence, entre autres, de Hery Rajaonarimampianina et du ministre de la jeunesse et des sports. Les dirigeants seront décorés du grade de Chevalier de l'Ordre du mérite sportif.

« *A chaque fois que la crise politique menace le pays, Avoko Rakotoarijaona, président du Kung Fu Wisa et non moins fils du grand maître Pierre Be, apparaît sur le devant de la scène* », note *Madagascar-Matin*. A l'époque de Didier Ratsiraka, en 1985, les adeptes de Kung Fu ont été sévèrement réprimés. En 2002, ils ont apporté massivement leur aide au mouvement populaire qui a conduit Marc Ravalomanana au pouvoir. Pendant le régime transitoire, les pratiquants ont eu de multiples altercations avec les hommes de main d'Andry Rajoelina, notamment avec la FIS des lieutenants colonels Lylison René et Charles Andrianasoavina, ainsi qu'avec l'Emmo/reg du colonel Richard Ravalomanana.

13/08 - Près de 400 zébus, appartenant au maire de la commune de Betsipolitra (région Menabe) ont été dérobés par une horde de dahalo qui a pris d'assaut le village. Pris au dépourvu, les villageois n'ont pas eu le temps de préparer une riposte. Cette attaque est survenue quelques semaines après la séance d'imprécation qui a été organisée à Ankavandra, au cours de laquelle des jeunes et des pères de famille en provenance des régions Bongolava, Menabe et de Vakinankaratra ont juré de ne plus s'adonner à ces pratiques.

24/08 - Une quarantaine de dahalo munis de fusils de chasse, de lances et de haches ont attaqué le un village à proximité de Mahabo. Trois hommes du fokonolona ont été tués lors de l'attaque et trois dahalo ont été abattus par les forces de l'ordre. Les dahalo ont pris en otage deux femmes et un bébé, qui ont pu être libérés.

31/08 - Les taxis-brousse desservant les zones nationales continuent de subir les attaques de coupeurs de route. Derniers incidents en date : l'assaut donné à un véhicule sur la RN4 à Ankazobe par deux individus armés. Après avoir été dévalisés, les passagers ont tenté de s'enfuir mais les deux coupeurs de route les ont poursuivis et les ont menacés de leurs armes. A Tsaratanàna trois taxis-brousse ont été attaqués sur la RN 33A, faisant un mort et deux blessés par arme à feu. Les assaillants ont pris la fuite.

17/08 - « Les attaques à mains armées se multiplient et recommencent à toucher la capitale et ses environs en cette période où l'explosion d'une crise politique est à craindre », écrit *Madagascar Matin*. « Les malfaiteurs s'organisent en bande de 8 pour perpétrer leurs forfaits. Les témoignages des victimes font état que certains des malfaiteurs portent des uniformes ressemblant fortement à celles portées par les forces de l'ordre. Des mesures ont déjà été prises pour interdire la vente de vêtement de couleur camouflée mais les marchands essayent d'écouler leurs stocks. D'un autre côté, l'implication de vrais policiers demeure une réalité. (...) Des antécédents prouvent que la recrudescence de l'insécurité se produit toujours avec les menaces de grève et de descentes dans les rues. Les forces de l'ordre n'ont jamais écarté la possibilité de liens entre ces deux phénomènes. Par contre, les politiciens s'accusent mutuellement. Les dirigeants pointent du doigt l'opposition comme étant derrière ces actes qualifiés de déstabilisation tandis que les opposants dénoncent l'incapacité des tenants du pouvoir à protéger la population ».

10/08 - Menaces terroristes : Saraha Rabeharisoa interpelle le pouvoir. Selon la fondatrice du parti libéral démocrate (PLD), musulmans et chrétiens attendent des dirigeants une déclaration officielle sur la présence ou non des terroristes à Madagascar. Evoquant les récentes déclarations de l'ambassadeur de Turquie suspectant deux institutions turques présentes dans la Grande île d'activités « terroristes » en lien avec les initiateurs du coup d'Etat manqué dans ce pays, elle déclare : « Pourquoi le président de la République, le premier ministre et le ministre de la défense se taisent devant les troubles semés par ce diplomate turc dans l'opinion publique sur les menaces terroristes à Madagascar ? Le silence du président de la République est synonyme d'une haute trahison », souligne-t-elle. Saraha Rabeharisoa déclare à *Midi* : « Sur la base de nos renseignements, le terrorisme a pointé son nez à Madagascar il y a deux ans. C'est pour cela que je fais appel aux musulmans malgaches et aux musulmans établis à Madagascar de faire preuve de bravoure et de courage pour dénoncer tout acte suspicieux au sein de leur communauté. Effectivement, ce ne sont pas tous les musulmans qui sont des terroristes mais il faudrait reconnaître que les radicaux sont déjà sur place. Et je ne voudrais pas que Madagascar soit le théâtre d'une guerre contre le terrorisme. Nous aspirons à la paix sociale et nationale et à la stabilité ».

24/08 - Midi titre « Le site web de la police piraté par des islamistes ». La page d'accueil du site piraté fait mention d'une organisation tunisienne dénommée « *Al Fallaga team* ». Un message de propagande indiquant que l'islam est la seule religion était inscrit à l'écran. La plate-forme numérique interministérielle « *Zimbra* » dont dépendent des institutions gouvernementales a été défaillante durant plusieurs jours. Sans en expliquer directement la raison, les spécialistes estiment que le piratage serait à l'origine de ce dysfonctionnement. L'attaque survient après celles qui ont frappé l'Instat et le ministère des affaires étrangères. Le quotidien estime que la Grande île n'est pas à l'abri de la contamination islamiste, notamment depuis l'ouverture de lignes aériennes vers des pays « à risque », sans réel contrôle de l'identité des passagers. « *Le résultat est tel que les écoles coraniques pullulent partout dans l'axe est du pays* », affirme encore le quotidien.

27/07 - La traque de kidnappeurs se poursuit après les raptus contre rançon commis au cours de ces trois derniers mois. Neuf suspects, dont un policier garde de corps d'un ministre en exercice, ont été arrêtés. Une dizaine de suspects ont déjà été placés en détention préventive pour ces actes de kidnapping.

10/08 - Tombé dans un guet-apens tendu par un gang armé, un jeune Karana, Farhane Houssenaly, nouvellement arrivé à Madagascar pour des congés, a été abattu dans sa voiture dans un quartier de la capitale à un moment d'affluence. Les malfaiteurs ont pris la fuite. L'hypothèse d'une tentative de rapt

contre rançon qui aurait échoué est évoquée. Ses deux amis présents dans le véhicule, eux-aussi Karana, sont grièvement blessés. La victime, étudiant en France, serait le fils d'un ressortissant indo-pakistanaï directeur d'une société à Andravoahangy. La communauté indienne se dit outrée par les rapt en série de ses ressortissants et interpelle l'Etat pour qu'il à ces actes qualifiés de terroristes. Elle lance également un appel à l'ambassade de France, qui avait remis une liste de kidnappeurs au chef de l'Etat, afin qu'il intervienne. Les proches du jeune défunt ont adressé un courrier au Quai d'Orsay. Une plainte sera déposée au parquet du tribunal à Paris.

17/08 - Un mauricien, Raj Doolun, PDG d'Uditec, une entreprise spécialisée dans la distribution et représentant de la marque Samsung, est tombé dans les griffes d'une escouade de ravisseurs dans l'un des quartiers d'affaires de la capitale. Les auteurs de l'enlèvement ont pris contact avec ses proches pour exiger le versement d'une rançon qualifiée de faramineuse. Des collaborateurs étrangers du captif suivent de près les négociations qui ont été engagées. Ni la famille de l'opérateur ni les personnes de son entourage n'ont jugé bon de saisir les forces de l'ordre. Kidnappé le 13 août, le Mauricien a été libéré 6 jours plus tard après versement de la rançon.

21/08 - Deux jeunes bénévoles Français tués retrouvés sur une plage de Sainte-Marie. Ils étaient tous les deux éco-volontaires de Cetamada, association malgache qui œuvre pour la préservation des populations de baleines à bosse et de leur habitat. La jeune femme, âgée de 22 ans, et son compagnon, âgé de 25 ans, auraient été tués à coups de rondins de bois. Ils auraient été vus pour la dernière à un concert donné dans une discothèque locale. Le consul honoraire de France à Sainte-Marie, a dénoncé un « *acte barbare* ». Les autorités françaises annoncent que des gendarmes français sont envoyés en renfort pour assister la police criminelle malgache. Les réactions haineuses de certains français se déchainent sur les réseaux sociaux. Tout y passe : « *ce peuple maudit, n'y allez plus, l'insécurité partout* ». Le ministre du tourisme, Roland Ratsiraka, note qu'il s'agit d'un acte de sabotage destiné à freiner le tourisme évoquant la vindicte populaire de Nosy-Be en 2013, qui avait porté un préjudice considérable au secteur. *Tribune* écrit : l'insécurité, le peuple malgache la subit tous les jours mais les autorités font comme si de rien n'était. Mais lorsque des étrangers sont touchés, elles sont contraintes de bouger... A preuve, la venue immédiate par avion du ministre Roland Ratsiraka avec des éléments de la brigade de recherches de la gendarmerie de Toamasina.

Le porte-parole du Quai d'Orsay note que « Madagascar est identifié comme étant une région avec vigilance renforcée ». Il invite les touristes et la communauté française sur place à suivre les conseils pratiques et les recommandations du site du ministère des affaires étrangères. « *Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il y a une violence qui vise particulièrement les Français, mais les touristes et les expatriés peuvent être visés par une certaine criminalité* », estime le porte-parole du Quai d'Orsay. En 2015, six Français ont été tués sur l'île, un chiffre auquel il faut ajouter les six décès survenus depuis janvier. La France recommande à ses ressortissants qui vont séjourner ou travailler à Madagascar d'inscrire leur voyage sur le service Ariane du ministère des affaires étrangères.

Neuf personnes ont été placées en garde à vue, dont un ressortissant français qui aurait eu des relations avec la jeune victime. Le parquet de Paris s'est saisi de l'enquête. Les investigations ont été confiées à l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP). Deux policiers français venus de La Réunion y participent. L'enquête s'oriente désormais vers la piste d'un crime passionnel. Une marche blanche a été organisée par les Saint-Mariens.

20/07 - Vindicte populaire : un jeune homme de 20 ans a été lynché à mort par le fokonolona à Vavatenina pour le viol d'une fillette de quatre ans.

12/08 - Plus de 220 individus ont été arrêtés dans le cadre des opérations d'assainissement de la filière vanille menée dans la région Sava durant le deuxième trimestre de 2016. 704 kilos de vanille sur les 2 667 kilos volés ont pu être récupérés.

25/08 - Affrontement entre les marchands de rue et les forces de l'ordre au centre-ville de la capitale. Un groupe de vendeurs informels dirigé par Eugène Ratsimbazafy Rasolofosaonina, défenseurs des droits des consommateurs, a bloqué momentanément la circulation et exigé la démission de la maire, Lalao Ravalomana, accusée d'incompétence et de mépris à l'égard des plus pauvres. En début de journée, les agents de la police municipale, appuyés par quelques éléments des forces de l'ordre, ont procédé à l'application de la décision d'assainissement de la ville prise par le conseil municipal. Des marchandises ont été saisies « *manu militari* » et les vendeurs sommés d'accepter une évacuation dans le jardin d'Ambohitovo (« *place de la Démocratie* »). Les forces de l'ordre ont été appelées en renfort pour disperser les manifestants rassemblés au pied de l'hôtel de ville et qui menaçaient d'y mettre le feu. La situation de la capitale, qui se dégrade d'année en année, est devenue un problème politique mettant face à face la municipalité dirigée par l'ex-première dame et le pouvoir central. L'anarchie doit cesser, l'image de la capitale doit changer, martèle-t-on à la mairie, dont la gestion est très critiquée par l'opposition menée par Lalatiana Ravolomanana, qui réclame un audit

► Traite des personnes, migrations clandestines

18/08 - Cinq personnes inculpées d'envoi clandestin de travailleurs migrants au Koweït placées sous mandat de dépôt. Le responsable du réseau est en fuite. Elles auraient eu recours à des fraudes et à des falsifications pour compléter les dossiers de demande de passeport de leurs victimes. 14 dossiers falsifiés ont été identifiés concernant des personnes venues de la partie Nord de l'île qui s'apprêtaient à partir pour le Koweït. Des membres du réseau ont avoué avoir déjà envoyé cette année seize Malgaches au Koweït. Une centaine de demandes figureraient dans leur liste d'attente.

27/08 - Des migrants clandestins malgaches interceptés à Mayotte. Une vedette appartenant à une organisation environnementale a été interceptée par la brigade nautique de Mayotte. À son bord, 19 personnes dont six Malgaches et six Africains. L'embarcation aurait été louée à un résident d'Ambanja à des fins touristiques. Cette tentative de migration clandestine vers le département français est la troisième depuis début mai.

► Prisons, justice, gouvernance

31/07 - Malnutrition carcérale : les prisons malgaches enregistrent une cinquantaine de décès par an, en raison notamment de la malnutrition qui touche un détenu sur deux. L'Etat a du mal à nourrir ses quelques 22 000 détenus. De ce fait, plus d'un prisonnier sur deux est en situation de malnutrition modérée ou sévère, selon le CICR. « *Bien qu'une circulaire du ministère de la justice prévoit une ration individuelle quotidienne de 750 g de manioc, dans les faits celle-ci dépasse rarement les 300 gr* », ajoute-il. « *Le manque de vitamines ralentit le métabolisme à un tel point que le corps n'a plus la force de réagir en cas de maladie. Souvent, il n'y a pas de fièvre, ni de symptômes, mais des maladies ou des infections graves potentiellement mortelles, comme la tuberculose ou le paludisme, peuvent passer inaperçues* », explique-t-il encore. Face à la situation, le programme d'urgence alimentaire du CICR a décidé depuis le début de l'année de prendre en charge 4 000 prisonniers. Ce programme touche près de la moitié des 42 établissements pénitentiaires malgaches. A noter que le budget de l'administration pénitentiaire a diminué d'environ 70 % depuis 2009.

04/08 - Inculpé de faux et usage de faux, Alain Ramaroson, homme politique, ancien membre du Conseil supérieur de la Transition (CST) et ancien président de la commission de défense, placé sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora. Une détention préventive à la suite d'une plainte déposée par des membres de sa famille pour une affaire d'héritage. L'homme jouit d'une réputation sulfureuse dans le milieu politique et, à quelques reprises déjà, avait eu maille à partir avec les forces de l'ordre et la justice pour ses actions publiques. Il jouit également d'une image négative auprès d'une frange de l'opinion en raison du rôle trouble qu'il aurait joué durant la révolution Orange de 2009 et la période transitoire. Selon ses proches, « *l'éventualité que l'affaire revête, aussi, des dessous politiques, n'est pas à écarter* ». *Tribune* rappelle que l'an dernier, le domaine où réside Alain Ramaroson avait été victime d'un incendie non élucidé que le propriétaire avait imputé à ses détracteurs. *Tribune* rappelle que le président du parti Masters figure parmi les opposants les plus virulents du régime et est toujours présent dans toutes les réunions politiques des opposants. Parmi les leaders de la révolution Orange, il a finalement été mis à l'écart par Andry Rajoelina en raison des nombreux scandales dans lesquels il avait été suspecté d'être impliqué. Il a également eu maille à partir avec l'ancien président Ravalomanana qui l'a accusé publiquement d'avoir « *volé* » sa voiture Mercedes lors d'un déplacement à Maputo dans le cadre des négociations de sortie de crise.

06/08 - Les membres de l'association des victimes du 7 février 2009 (AV7) haussent le ton. Selon leurs dires, l'allocation de 200 000 Ar qu'ils viennent de percevoir sera la dernière. En contrepartie le gouvernement leur propose des postes au sein des ministères. Se disant fatigués par l'âge, handicapés ou encore sans qualification, ils rejettent pour la plupart la proposition qui leur est faite. L'association compterait 219 membres.

08/08 - Palais de justice d'Antananarivo : des policiers menacent des plaignants après inculpation d'un des leurs. Une escouade de policiers, en treillis et en tenue civile, ont semé la terreur au tribunal, après que le parquet a prononcé l'incarcération de l'un des leurs à la maison de force de Tsiafahy. Le prévenu est un agent de police du service central antigang (SAG). La justice l'a inculpé d'association de malfaiteurs, acte de banditisme, détention de munitions et d'effets militaires à l'issue d'une investigation menée par des gendarmes, suite à une attaque à main armée. Les forces de gendarmerie ont placé sous surveillance armée le transféré au tribunal du prévenu et les policiers venus sur les lieux se sont attaqués à la famille plaignante. Le chef du SAG affirme ne pas être au courant de ces événements. L'agent de police du SAG incarcéré est le seul homme à avoir été intercepté par les forces de l'ordre alors que le groupe auquel il ap-

partenait, composé d'un policier détaché à la présidence et de quatre inspecteurs de police, s'apprêtaient à commettre une attaque à main armée dans un quartier résidentiel.

Commentaire de *L'Express* : « *La question reste entière sur ce qui va se passer quand l'affaire passera en jugement. Quelle pression le juge va-t-il subir ? Que vont faire les policiers si la justice décide de condamner leur pair ? Défendre le membre d'un corps qui a maille à partir avec la justice ou l'administration est quasiment devenu une tradition sur la Grande île. Policiers, magistrats, gendarmes, militaires, médecins, enseignants, journalistes, paramédicaux, fonctionnaires 'spéciaux', etc., n'y échappent pas. Il suffit que l'un des 'nôtres' se fasse interpellé pour une infraction présumée pour que nous montions sur nos grands chevaux, réclamant la liberté pour notre pair, clamant presque son innocence avant même que le juge n'ait jeté un œil sur le dossier. L'on ne sait plus d'où, de qui et de quoi cette tradition est venue. L'on sait seulement que chez les politiques, prendre la défense d'un pair soupçonné d'un méfait est plus qu'une habitude. Une manie. Dès qu'un homme politique se fait interpellé ou se fait arrêter, c'est toute sa famille et ses voisins politiques qui se lèvent, criant au scandale et à la dictature. Prennent ensuite le relais les membres de l'ethnie dont est issu le suspect, les natifs de sa région, les notables de sa province. Tous dénoncent une injustice. Tous parlent d'autoritarisme. Les autorités finissent, souvent, par céder. Pas aux revendications. Les contestataires n'ont souvent aucun droit à réclamer. Ils n'exigent même pas la justice. Ils veulent, tout simplement, qu'aucun d'entre eux ne soit inquiété. Mais parce qu'ils n'ont justement qu'une toute petite autorité, à moins de n'en avoir aucune, les tenants du pouvoir finissent toujours par accepter. Et de parfois dire oui au plus infâme des chantages pour avoir la paix. Sous prétexte d'apaisement, des crimes deviennent impunis, des délits ne passent même pas en correctionnelle. (...) En fonction de la force du corps vindicatif, les affaires peuvent être classées sans suite, si ce ne sont pas les dossiers qui sont fermés, relégués aux oubliettes. (...) La justice populaire n'est pas que l'œuvre de ceux qui s'acharnent sur des présumés coupables. La justice populaire, c'est aussi l'acte de ceux qui, avant le magistrat, jugent non-coupables de présumés innocents'.*

09/08 - Un policier de l'Unité d'Intervention Rapide (UIR) de la police nationale traduit devant le parquet. Une tentative d'attaque armée a tourné court à Ankadikely Ilafy. Après une double arrestation, ainsi qu'une saisie d'armes et d'effets militaires, un civil ainsi qu'un élément de l'UIR ont été présentés devant le parquet. Le civil, qui a révélé le nom de son comparse, a été placé en détention préventive. Le policier, propriétaire de l'arme et des effets saisis, a, quant à lui, bénéficié d'une mise en liberté provisoire.

Jean Razafindravonona, ancien ministre des finances du premier gouvernement de la IV^{ème} République devant la chaîne pénale anti-corruption. Selon les informations officielles recueillies, l'affaire concerne « *un transfert de poste* » (transfert d'un fonctionnaire en poste dans un département ministériel vers un autre département). « *Ce qui rend l'acte illégal est que le fonctionnaire censé avoir été transféré ne travaille même pas dans le ministère de destination, mais reste à son poste d'origine tout en jouissant des revenus, avantages et privilèges inhérents à la fonction qu'il aurait dû occuper par le biais du transfert* », explique une source. Du fait de ses confortables émoluments et des primes singulièrement élevés, intégrer le ministère des finances et du budget est considéré comme le graal par la majorité des fonctionnaires. Aussi, certains seraient prêts à user de toutes les voies, même illégales, pour y être intégrés. Si la première source tend à tempérer l'ampleur de l'affaire, une autre est plus sévère : « *Le dossier remis à la chaîne pénale relate des trafics d'influence, de népotisme, de versement de pot-de-vin et j'en passe* », affirme-t-elle. Ils auraient été « *une douzaine* » de personnes à avoir été « *présentées* » devant l'instance judiciaire. Traquer les fonctionnaires fantômes figure parmi les objectifs inscrits dans le programme de référence que Madagascar a soumis à l'aval du FMI. Un document qui a conduit au feu vert pour le décaissement de la Facilité élargie de crédit (FEC). Pour *L'Express*, ce dossier « *vient gonfler les rangs des affaires où les 'principaux responsables' sont sortis libres après comparution devant la chaîne pénale anti-corruption. Reste à savoir s'il s'agit d'une 'liberté provisoire' ou d'un non-lieu. Aucun détail officiel n'ayant été communiqué, les sources contactées ne sont pas en mesure d'en dire plus* ». Le quotidien *Les Nouvelles* remarque qu'il ne s'agit pas du premier cas délicat qui passe par la chaîne pénale. Pour rappel, cet organe a déjà traité d'autres affaires similaires, entre autres celle impliquant une personnalité, Bekasy, accusé par le Bianco de trafic de bois précieux. On pourrait également citer l'affaire de la Jirama du temps de l'ancien ministre de l'énergie Richard Fienena et de l'ancien directeur de la Jirama, Désiré Rasidy. Tous deux avaient comparu devant la chaîne pénale mais le point commun entre ces affaires est que tous les suspects ont été relâchés ou ont bénéficié de liberté provisoire pour que les dossiers soient par la suite classés sans suite. C'est d'ailleurs le premier souci du Bianco qui a dénoncé à maintes reprises le manque de cohérence entre les institutions.

22/07 - « Un sénateur touche au bas mot 72 fois le salaire minimum ! », s'insurge Tribune. Selon l'information émanant du questeur du Sénat, Abdirassoul Mourad, un « *simple* » sénateur touche 9 470 886 Ar (avantages et indemnités compris), contre 10 643 057 pour le président et 10 542 578 pour les membres du bureau permanent. Montant auquel il faut ajouter l'indemnité de session (50 000 Ar par jour). Un rapide calcul donne le chiffre impressionnant de 126 millions Ar de salaire et indemnité de session (ordinaire) par an contre 1 728 000 Ar pour les salariés malgaches. Un « *simple* » sénateur

perçoit donc au minimum 72 fois le salaire d'un smicard. Le salaire minimum des 63 sénateurs équivaut à celui des 4 536 salariés smicard. Au minimum car ne sont pas inclus dans ce calcul les indemnités pour sessions extraordinaires.

03/08 - Les tests de présélection pour le concours des douanes ont été annulés et reportés au 22 août. Selon le ministre des finances, Gervais Rakotoarimanana, les tests ont rencontré des problèmes techniques et ne répondent pas aux normes exigées en matière de transparence et de rigueur. Il a été relevé l'insuffisance de surveillants et d'encadreurs; et les sujets remis présentaient des pages manquantes. Ce qui a provoqué des altercations dans quelques centres de présélection. L'heure de démarrage des épreuves n'a pas été respectée sur tout le territoire. Quelques 15 000 candidats postulent pour 240 postes d'agents d'encadrement, de contrôleurs et d'inspecteurs des douanes, fonctions particulièrement prisées. La direction générale des douanes, les ministères de la fonction publique et de la réforme de l'administration, du travail et des lois sociales et le Bianco avaient signé une convention de partenariat en juin en vue de sécuriser ce concours. Un pari non tenu.

06/08 - Le ministère des finances et du budget a débusqué en son sein 1 083 fonctionnaires fantômes de janvier à mai 2016. L'Etat a enregistré une économie de 5,15 milliards Ar. « *Certains d'entre eux sont sous le coup d'une sanction disciplinaire mais continuent encore à percevoir leur salaire. Nous avons pu détecter ces fonctionnaires fantômes grâce à un audit effectué dans notre base de données* » explique une source auprès de la direction générale. En novembre 2015, le ministère avait donné un coup de balai dans la gestion des pensions de retraite des fonctionnaires avec la mise en place d'une nouvelle carte de pensionné. À l'issue de la première vague de remplacement des cartes, en novembre et décembre 2015, l'État a pu débusquer 6 000 retraités fantômes et a enregistré un gain de 12,8 milliards Ar.

La police économique a arrêté deux personnes impliquées dans le détournement de fonds d'un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux. « *Ils ont monté de toutes pièces des faux documents autorisant le virement de 200 millions Ar vers un compte ouvert au nom de l'une de ces personnes impliquées* », explique le chef de service central de lutte contre les faux, la fraude et les contrefaçons. Après avoir constaté un virement douteux, le responsable du projet avait saisi la police économique.

08/08 - « La lutte contre le blanchiment d'argent, dans sa version actuelle, n'est pas efficace », constate le DG du SAMIFIN, Lamina Boto Tsaradia. Ceci en raison du manque de coordination et de coopération entre les différentes entités concernées mais aussi en raison de l'insuffisance des textes. Le système judiciaire est particulièrement pointé du doigt. Les signalements qui lui sont adressés par les banques et établissements financiers ne sont jamais suivis d'effet. « *Certains banquiers ont déjà signalé que les comptes des principaux dirigeants de la révolution Orange ont reçu de sommes d'argent assez conséquentes du jour au lendemain ou quelques semaines avant le début de la crise mais cela n'a rien donné. Pareil pour les trafics de bois de rose* », déplore *Tribune*. Une nouvelle stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent doit être élaborée à court terme et fera l'objet d'un atelier régional à Antananarivo mi-septembre. La menace terroriste rend cette mise à plat urgente et incontournable. Le financement terrorisme sera pris en compte et intégrée dans la stratégie globale de lutte contre la criminalité organisée. A cet effet, une mission du COMESA est attendue pour venir à la préparation de cette rencontre régionale.

10/08 - Trois inspecteurs généraux d'État (IGE) accusés de non-respect des règles déontologiques devant le conseil de discipline. Leur radiation a été proposée par le rapporteur général. Mais pour Me Willy Razafinjato, avocat de la défense « *aucune des charges retenues contre les inspecteurs généraux d'Etat n'a été prouvée. Ils étaient envoyés en mission. Ils ont trouvé des malversations. La faute de ces personnes, c'est d'avoir trouvé des anomalies et d'avoir accompli leur travail. Les preuves sont là* ». A l'issue des onze heures d'échanges il a décidé, avec leur accord, que les trois inspecteurs feront l'objet d'une mutation d'office. La proposition sera remise au président de la République. Il serait reproché aux intéressés d'avoir publié dans la presse d'opposition au mois d'avril un dossier « *extrêmement* », sensible. Un rapport qui accable de manière nominative Olivier Mahafaly, ministre de l'Intérieur de l'époque et Claudine Razaimamonjy, femme d'affaires réputée proche de la présidence de la République. Selon le document publié par la presse, « *en 2014, une somme de près de 400 millions Ar a été versée par le ministère de l'intérieur sur le compte de la commune d'Ambohimahasina, dans le cadre d'une subvention exceptionnelle* ». Le rapport indique qu'interrogé sur les utilisations de cette somme, le maire a affirmé avoir été contraint par Claudine Razaimamonjy de verser cette somme au profit d'une personne qu'il ne connaissait pas. Après un premier refus, l'ordre de versement lui a été notifié par le ministre en personne. Claudine Razaimamonjy aurait fait l'objet d'une convocation pour comparaître devant l'IGE et aurait refusé de s'y soumettre.

Le premier ministre a tenu à démentir ces accusations de détournement de fonds publics alors qu'il était ministre de l'intérieur. En raison de la décentralisation, qui laisse aux communes la gestion du budget, cette ingérence imputée à Olivier Mahafaly est impossible, selon le directeur des concours financiers de l'Etat, qui admet cependant n'avoir jamais eu le rapport entre les mains. Mais selon lui, le local financé par ce crédit a

bel et bien été construit mais aucune preuve n'a été fournie à la presse. Le maire se dit prêt à répondre aux questions du Bianco. Il certifie qu'aucun détournement n'a été commis et que la conseillère de la présidence, originaire de la région, n'est pas en cause. Les travaux qui devaient être financés par cette subvention exceptionnelle ont seulement été réalisés plus tardivement que prévu.

10/08 - Un évêque anglican devant la barre pour détournement de 218 millions Ar provenant du dernier du culte dans les paroisses dont il avait la charge. L'affaire est déjà passée devant le tribunal ecclésiastique de l'Eglise en 2011, incriminant Mgr Solo et deux trésoriers de l'Eglise à Toamasina. L'évêque comme ses plaignants, des presbytériens, ont été suspendus de leurs fonctions durant 18 mois. Cinq ans plus tard, l'affaire est arrivée devant le tribunal correctionnel de Toamasina. Après plus de cinq heures d'audience, le magistrat a accordé le bénéfice du doute aux co-accusés pour une question de procédure.

11/08 - L'ex-premier ministre de la Transition, Monja Roindefo, conserve son véhicule 4X4 de fonction. En vertu d'un décret récent, la Primature a réclamé le retour de cette voiture et a envoyé une escouade de militaires pour en reprendre possession. Sans succès car Monja Roindefo a déployé ses gardes puis a réclamé un document officiel signé du donneur d'ordre. L'affaire ayant été portée en justice, le tribunal d'Antananarivo s'est déclaré incompétent et n'a pas statué. Monja Roindefo conserve donc la jouissance du véhicule. Selon *La Gazette*, il occupe également la résidence administrative d'Antsakaviro, connue comme étant la villa de fonction des ministres des finances, et refuse de la restituer.

12/08 - Lutte contre la corruption : le ministère de l'éducation à la 3ème place des secteurs les plus corrompus, selon un rapport du Bianco. « *La corruption règne encore dans le ministère de l'éducation nationale. Les plaintes que nous recevons tous les ans le justifient* », explique Faly Ralaimanantsoa, chef de service en prévention de l'éducation. Ainsi, le ministère a décidé d'organiser un atelier sur le thème de la lutte contre ce fléau. « *L'intégration de la lutte contre la corruption dans les programmes scolaires* » fait partie des mesures envisagées. Le détournement des kits scolaires et le recrutement des enseignants Fram sont les formes de corruption le plus souvent rencontrées, ainsi que la fraude aux examens. « *Il existe déjà des cellules anti-corruption, dans les 87 circonscriptions scolaires (Cisco)* », souligne Estella Rahelinirina, directeur de l'office de l'éducation de masse. *RFI* rappelle que Madagascar est parmi les pays les plus corrompus au monde : 123ème sur 168, selon Transparency International. Réelle volonté politique ou effet d'annonce ? La station souligne cela que cela fait des années que le Bianco préconise d'insérer la lutte anti-corruption dans le programme de l'éducation nationale, sans succès jusqu'à présent.

17/08 - Fraudes douanières : quatorze inculpés à Toamasina. La branche locale du Bianco a présenté devant le procureur du tribunal de première instance un dossier concernant une affaire de « *fraudes douanières avec corruption impliquant des sociétés privées ainsi que des agents de l'administration de Toamasina* ». Quatorze personnes, dont sept fonctionnaires des douanes et sept responsables de sociétés privées sont mises en cause dans une affaire de corruption perpétrée dans le cadre de l'importation de 285 conteneurs de farines et de sucre « *déclarés comme riz blanc d'origine indienne* » en août 2015. Une fraude qui aurait causé un préjudice relatif aux droits et taxes douaniers, à hauteur de « *2 milliards Ar* ». Toutes les personnes mises en cause ont bénéficié d'une liberté provisoire, déplore *Les Nouvelles*. Une nouvelle audience est programmée pour le 13 octobre. Le quotidien fait part de son doute quant à l'aboutissement de l'affaire.

17/08 - Transparency International Madagascar (TI-M) accompagne la commission gouvernance de Rohy dans sa lutte anti-corruption. « *Nous entendons renforcer l'engagement des organisations multisectorielles de la société civile (OSC) dans les services publics, déjà initié depuis mars 2016, comme sur la délivrance des passeports ou la visite technique des véhicules. Ceci, en mettant en place un label citoyen fondé sur l'élaboration d'un baromètre, indicateur de service, qui sera soumis dans une démarche participative à toutes les parties prenantes* », explique Ndranto Razakamanarina, président de la commission. Selon Frédéric Lesné, directeur exécutif de TI-IM, « *le blocage principal dans la lutte anti-corruption reste toujours le manque de volonté politique. On constate de plus en plus que la lutte anti-corruption est fortement présente dans tous les discours mais concrètement il est très difficile de voir des avancées. Il y a, certes, les pôles anti-corruption dont la loi vient d'être votée mais attendons effectivement que ceux-ci soient mis en œuvre. (...) Concrètement, on attend plus des pouvoirs publics à ce sujet* ».

Les membres du mouvement Rohy renouvellent leurs craintes quant au projet de loi portant création d'une cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale, préparé par la présidence. Ils estiment que ce projet de loi pourrait provoquer une nouvelle crise politique. « *Tant que ce projet de loi reste à l'ordre du jour, le mouvement Rohy, appuyé par Transparency International, continuera de s'y opposer* », indique la porte-parole, Faraniaina Ramarosaona. Cela pour la simple raison que ce texte favorisera la corruption. En effet, une nouvelle instance devra être mise en place alors que « *La justice actuelle est déjà fragile* », explique-t-elle.

23/08 - Le personnel administratif de l'Assemblée nationale en formation sur la bonne gouvernance. Ce programme de renforcement de capacités, d'une durée de 5 jours, s'adresse à une quarantaine de membres. Le séminaire est organisé à l'initiative du ministère de la justice dans le cadre du Programme « *renforcement de l'Etat de droit* » appuyé par le PNUD, en étroite collaboration avec l'IEP.

29/08 - TsyCoolKoly (TCK), un projet innovant pour la lutte contre la corruption. Il se fixe comme objectif d'inciter les citoyens à témoigner des cas de corruption dont ils sont victimes au quotidien, mais aussi lorsqu'ils ont rencontré des agents intègres. TCK a reçu l'appui technique et financier du PNUD. Il collabore avec le Bianco et le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI). TsyCoolKoly possède un site web⁵ et une page Facebook⁶ qui invitent les personnes à témoigner de manière anonyme. Le site dispose de données statistiques mises à jour grâce aux témoignages, ventilées entre 10 secteurs, dont 7 concernent l'administration publique. Des données géographiques sont également disponibles. TCK prend en charge l'interpellation des autorités compétentes et informe les médias de ses constats et démarches.

► Réconciliation nationale

03/08 - Le comité d'experts en charge de l'élaboration des textes sur la réconciliation nationale suggère la tenue d'une session extraordinaire du Parlement. Des impératifs d'apaisement politique seraient les raisons invoquées. Deux textes concernant la suite du processus de réconciliation nationale ont été présentés devant les deux Chambres durant la session extraordinaire du 5 au 16 juillet : un texte sur la réconciliation proprement dite et un autre portant création d'une cour spéciale sur la délinquance économique, financière et fiscale pour la période allant de 2002 jusqu'à la fin de la Transition. Après avoir obtenu l'aval du Sénat, l'adoption des deux textes a cependant été ajournée par l'Assemblée nationale. Depuis, le comité en charge de l'élaboration du texte sur la réconciliation et l'équipe juridique ayant participé à la rédaction du projet de loi sur la Cour spéciale multiplient les séances de travail avec la société civile, notamment pour expliquer et rassurer sur les objectifs des deux projets, qui préoccupent tout particulièrement les partisans de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina. Les députés proches de ces deux candidats potentiels à la prochaine présidentielle ont milité en faveur de l'ajournement. La mise en place de la Cour spéciale, notamment, aurait, selon eux, été concoctée pour cibler les protagonistes de la crise politique de 2002 à 2009, voire faire obstacle à leur candidature. « *Il n'y a aucune velléité politique derrière la Cour spéciale* », affirme l'un des consultants en charge de la rédaction du projet de texte, affirmant qu'en matière de réconciliation, et comme cela se pratique dans d'autres pays, il convient de dissocier la délinquance économique des faits amnistiables. À d'ajouter que la Cour spéciale est nécessaire car, au motif de la réconciliation, le texte déroge au délai de prescription prévu dans le code pénal. « *Pour taire toute crainte d'intention politique et éviter les pressions politiques, cependant, la réactivation du processus de réconciliation devrait se faire le plus rapidement possible. L'enjeu est, aussi, la quiétude pour les préparatifs de la présidentielle de 2018* », ajoute le juriste.

10/08 - Un historien et anthropologue malgache explique que les notions de tribus et d'ethnies, auxquels de nombreux malgaches s'identifient, n'ont aucun fondement scientifique et doivent être bannies. Dans les programmes d'histoire ou de géographie, on explique encore aujourd'hui que Madagascar est divisé en 18 ethnies. Et dans certains formulaires de l'administration, il arrive même qu'il soit demandé à une personne d'indiquer à quel groupe ethnique elle appartient. Pourtant, selon le professeur Michel Razafiarivony, historien et anthropologue à l'université d'Antananarivo, il s'agit « *d'une délimitation fictive, tout à fait à côté de la plaque. L'histoire des 18 ethnies ou tribus remonte au temps de l'annexion française en 1896. La délimitation effectuée en ce temps-là par les colons était donc à leur profit, appliquer le système 'diviser pour régner'. Car, en réalité, cette délimitation ne définit pas réellement la population malgache. Leur premier objectif a été d'éliminer la notion de « Royaume de Madagascar » auprès des Malgaches, une fois que ces colons sont arrivés au pouvoir, dans le but de mater les éventuelles rébellions* », explique-t-il à *Newsmada*. Cette délimitation se perpétue pourtant, contribuant à diviser les Malgaches et à créer des discriminations. Le processus de réconciliation nationale devrait notamment pouvoir s'affranchir de cette approche ethnique nuisible à l'unité nationale

► Haute Cour Constitutionnelle (HCC)

03/08 - La HCC juge anticonstitutionnels les alinéas 1er et 2 de l'article 7 de la loi sur le Haut conseil de la défense nationale (HCDN). Des dispositions qui prévoient une composition « *exclusivement* » mili-

⁵ <http://www.tsycoolkoly.org/>

⁶ <https://www.facebook.com/Tsycoolkoly/?fref=ts>

taire de l'institution. « (...) Ces deux dispositions ne prennent en considération que la dimension militaire de la défense nationale. Si une telle composition est concevable pour la simple dimension militaire, la formation du Haut conseil de la défense nationale doit être élargie aux civils pour les autres aspects de la défense nationale », avance le considérant de la décision de la HCC. Selon les termes des dispositions déboutées par la Cour, « le président de la République nomme les membres du HCDN sur proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'État auprès du ministère de la défense nationale, les officiers généraux et les officiers supérieurs en activité. Le HCDN est composé de quinze (membres permanents issus de l'armée malagasy et de la gendarmerie nationale ». Lors de son plaidoyer pour convaincre les députés de voter la loi sur le HCDN, le général Béni Xavier Rasolofonirina, ministre de la défense nationale, avait pourtant déclaré que « l'usage de la force, l'intervention des forces de l'ordre ne devraient pas être une solution mais le dernier recours (...). La sécurité est l'affaire de tous et cela passe d'abord par l'éducation, mais aussi, par la proposition d'alternative, comme l'emploi ». Le texte sur l'organisation générale de la défense nationale souligne même dans son exposé des motifs qu'il vise à « circonscrire l'acception de la défense dans sa dimension essentiellement militaire ». La HCC relève en outre qu'une autre partie de cette disposition précise que le chef de l'État « arrête, en conseil des ministres, le concept de la défense nationale sous tous ses aspects militaire, économique, social, culturel, territorial et environnemental ». Dans sa genèse, le texte initial sur le HCDN aurait prévu une ouverture de l'institution à d'autres acteurs mais il semble que l'armée ait obtenu le verrouillage de l'institution, qui va jusqu'à exclure la police nationale.

06/08 - En vertu de la présomption d'innocence, la HCC juge non conforme à la Constitution l'article 9 de loi sur la lutte contre la corruption. L'objectif d'annihiler la corruption des hauts responsables étatiques n'a pas fait plier la haute juridiction. Selon les termes de cette disposition contestée, « l'exercice d'un mandat électif ou d'une fonction aux hauts emplois de l'État est incompatible avec une poursuite pénale pour l'une quelconque des infractions prévues à la présente loi. Tout agent public (...), doit être suspendu de ses fonctions ou de son mandat jusqu'à une décision définitive de justice, nonobstant le principe de présomption d'innocence (...). Toute personne bénéficiant d'une relaxe ou d'un acquittement au bénéfice du doute dans une décision définitive de justice ne doit plus être nommée à un poste de responsabilité ». Selon les explications d'une source au sein du Bianco, « dès la rédaction de cet article nous savions qu'il allait à l'encontre de la Constitution mais nous avons tout de même voulu tenter notre chance. L'objectif de cette disposition étant de fermer la porte aux hautes responsabilités, qu'elle soit électives ou nominatives, aux personnes véreuses ou fortement soupçonnées de l'être ». Dans ses considérants, la Cour argue que selon la Constitution « l'accès aux fonctions publiques est ouvert à tout citoyen sans autres conditions que celles de la capacité et des aptitudes. (...) Tout prévenu ou accusé a droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie par une décision de justice devenue définitive ». La source se réjouit néanmoins du fait que les termes du projet de loi, dont l'article 9, ont été acceptés sans difficulté par l'exécutif et le Parlement. « Les membres de ces institutions sont, pourtant, les principales cibles de l'article 9. Ce qui est un signe positif d'une volonté de lutter contre la corruption », indique-t-elle.

11/08 - Déclaration de patrimoine : aucune mesure coercitive pour contraindre les récalcitrants. La HCC a lancé un rappel à l'ordre à l'endroit de ceux qui n'ont pas encore effectué leur déclaration, notamment les membres des institutions de l'Etat. La Cour publie une nouvelle fois les noms de ceux qui ne s'y sont déjà conformés. Si les membres du gouvernement et de la Ceni ont déjà effectué la leur, des députés et les sénateurs manquent encore à l'appel. Comme le stipule la Constitution, « préalablement à l'accomplissement de fonctions ou de missions et à l'exercice d'un mandat, toutes les personnalités visées au précédent alinéa déposent auprès de la HCC une déclaration de patrimoine ». De plus, cette déclaration devrait être renouvelée chaque année. Cependant, aucune mesure ne peut être prise à l'endroit des récalcitrants. Le président de la HCC, Jean-Eric Rakotoarisoa, avait pourtant indiqué vouloir élaborer un nouveau texte permettant à son institution de prendre des mesures coercitives. De son côté, le Bianco a voulu collaborer en élaborant une loi selon laquelle une copie de la déclaration de patrimoine devrait également lui être adressé mais que la HCC a jugé cette disposition non-constitutionnelle. Il convient en outre de rappeler que la déclaration ne fait l'objet d'un examen qu'en cas de suspicion de malversations.

► Droits de l'enfant, enseignement, santé publique, droit des femmes

25/07 - Réseaux sociaux : des enfants victimes de harcèlement. Les plaintes concernant des menaces ou des harcèlements sur les réseaux sociaux envers les mineurs font parties des dossiers traités par le service de la police des mœurs et de la protection des mineurs qui s'inquiète d'une forte recrudescence du phénomène. Des menaces de mort et des cas de harcèlement sexuel ne sont pas rares. Le groupe de télécom Telma, sous l'égide de l'Unicef, a pris l'initiative d'organiser une journée dédiée à la protection des enfants sur le Net. Depuis ce mois de juillet, 170 officiers de police judiciaire ont été formés sur le cadre légal de la cybercriminalité et sur les techniques d'investigation numérique. Ils seront ainsi mieux outillés pour effectuer des surveillances et des investigations sur les cas d'abus et d'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

29/07 - Lutte contre la prolifération des instituts privés de formation de paramédicaux : le ministère de l'enseignement supérieur met en place un examen national pour l'obtention de la licence en « sciences de la santé ». Les instituts privés non agréés qui n'ont cessé de proliférer ces dernières années, aussi bien dans la capitale que dans les régions, n'auront plus le droit de délivrer de diplômes « maison » dès la fin de cette année universitaire. Ils seront soumis à un programme d'enseignement arrêté par l'État. Apparemment, le ministère veut, par ces dispositions, contraindre indirectement un certain nombre d'instituts irréguliers à la fermeture. Le concours de recrutement des paramédicaux organisé par le ministère de la santé en février avait démontré à quel point les formations qu'ils délivrent sont susceptibles de mettre en danger la vie de leurs futurs patients. Seuls quatre candidats sur les milliers de concurrents, issus des universités privées, avaient obtenu la note requise de 12/20. Le ministère avait été contraint d'abaisser la note d'admission pour pourvoir une partie des postes mis au concours. La présidente nationale de l'Ordre des sages-femmes, Omega Razafindraibe, rappelle qu'elle milite depuis de nombreuses années pour qu'une telle mesure soit adoptée par le ministère en vue de pouvoir garantir les compétences des sortants des instituts privés. Cette dernière a fait savoir à cette occasion que l'effectif des sages-femmes, au nombre de 5 000, reste insuffisant pour couvrir les besoins. Selon les normes de l'OMS, le ratio est d'une sage-femme pour 5 000 habitants alors qu'à Madagascar, il y a une sage-femme pour 16 000 habitants. Actuellement, à Madagascar, 10 femmes meurent par jour en donnant la vie. Le programme d'accréditation de ces instituts privés pour la délivrance du diplôme national ne satisfait pas en revanche le bureau de l'association des paramédicaux qui sollicite, quant à lui, la fermeture de ces instituts irréguliers. « *C'est le seul moyen pour garantir la protection de la profession, mais surtout, la prise en charge des malades* », précise-t-il.

12/08 - Cinq instituts privés de formation de paramédicaux dépourvus d'habilitation auraient été récemment suspendus par le ministère de l'enseignement supérieur.

16/08 - Le président du Sempama (Syndicat des enseignants), Arsène Ratolojanahary, menace de ne pas assurer la rentrée scolaire et de décréter une « année blanche » si le gouvernement ne satisfait pas ses revendications d'ici le 26 septembre. Près de 1 500 maîtres Fram, issus de deux circonscriptions scolaires, Manakara et Ikongo, ont réclamé le paiement de leurs indemnités de formation en descendant dans la rue. Le ministère de l'éducation nationale a répliqué en décidant de suspendre temporairement la formation des maîtres Fram.

17/08 - Rentrée scolaire : la gratuité de l'éducation reste un défi. Les recrutements massifs d'enseignants fonctionnaires des trois dernières années n'ont pas suffi à alléger la charge des parents d'élèves des écoles publiques. La plupart d'entre eux devront encore payer une somme importante pour prendre en charge les salaires des enseignants communautaires qui assureront l'éducation de leurs enfants. Le président de la République avait pourtant promis la gratuité de l'éducation, avec le recrutement des milliers d'enseignants non fonctionnaires (ENF), en 2014. Des établissements ont augmenté leurs droits d'inscription, les parents d'élèves ayant décidé de réviser les salaires de leurs ENF pour préserver la qualité de la formation dispensée. « *Plus les enseignants sont motivés, plus ils se concentreront sur l'enseignement* », indique une association de parents d'élèves. Dans des EPP de zones enclavées, les établissements font payer 500 Ar par élève en échange des kits scolaires, en plus des cotisations. « *Ces kits sont gratuits mais on n'a pas assez de moyen pour le transport* », explique un responsable.

17/08 - Planification familiale : faire progresser le taux de prévalence contraceptive de 35 à 50 % d'ici 2020. Parmi les engagements de l'Etat figurent l'application de toutes les lois liées à la planification familiale (PF) et au mariage. 18 % des femmes se marient avant d'avoir 18 ans et la majorité donne naissance avant l'âge de 20 ans. L'augmentation de l'accessibilité des jeunes au service de PF constitue donc l'une des priorités. Le gouvernement s'est également engagé à augmenter le budget alloué à la planification familiale d'au moins 5 % chaque année. L'utilisation de la contraception devrait réduire également le taux de mortalité maternelle de 478 à 300 pour 100.000 naissances vivantes.

22/08 - Tendances à la hausse de la mortalité néo-natale, malgré les efforts déployés par le ministère de la santé, appuyé par les partenaires techniques et financiers. Cette situation est principalement imputable à trois maladies : l'infection respiratoire aigüe, la diarrhée et la fièvre. L'entrée précoce des jeunes filles en union, accompagnée de grossesses précoces, est aussi largement responsable du maintien du taux de mortalité à un niveau très élevé. Le taux de fécondité des jeunes qui entrent en union avant l'âge de 15 ans avoisine les 37 %. 34 % des décès maternels et/ou infantiles sont enregistrés chez les adolescentes de 15 à 19 ans.

17/08 - A Madagascar, 7 femmes sur 10 pensent que l'homme a le droit d'exercer une violence quelconque dans son foyer, en tant que chef de famille. L'information a été donnée à l'occasion d'une confé-

rence-débat organisée par le projet « *Sahala* », initié par l'ONG C-for-C et l'association « *Jeudi* », financé par l'UE.

29/08 - Publication par le PNUD du « *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016* », intitulé « *Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique* ». Sur les 5 sous-régions, 17 pays ont atteint un niveau de développement humain moyen ou élevé, dont 6 pays en Afrique australe, 5 en Afrique du Nord, 3 en Afrique centrale, 2 en Afrique de l'Ouest et un en Afrique de l'Est. Madagascar figure parmi les pays à développement humain faible alors que « *l'île sœur* », Maurice, se situe dans le groupe de tête. Les disparités entre les genres coûtent quelque 95 milliards de dollars US par an en moyenne à l'Afrique subsaharienne et ont culminé à 105 milliards de dollars de pertes en 2014 (soit 6 % du PIB régional), compromettant de ce fait les efforts du continent en faveur d'un développement humain et d'une croissance économique inclusifs, indique le rapport.

► Code de la communication, médias

20/07 - Code de la communication : « *L'État a tout fait pour s'approprier l'Autorité nationale de régulation de la communication médiatisée [ANRCM]. Il compte pouvoir s'en servir pour maîtriser et sanctionner tous les médias* », titre *L'Express*. L'article 10 initial relatif à la création de l'ANRCM, devenu article 52 du code de la communication médiatisée, a été profondément remanié par le ministère de la communication. Le texte initial, mis au point avec le Pnud, accordait une large place aux représentants des médias alors que le texte soumis au vote du Parlement attribue une représentation majoritaire à l'État avec pour objectif, dénonce le quotidien, « *d'avoir une mainmise sur cette entité, d'abord pour pouvoir contrôler l'univers des médias et sanctionner, à travers les attributions de l'ANRCM, les médias gênants* ». L'ANRCM a notamment un rôle capital dans l'octroi des licences de radiodiffusion et de TV, même si le dernier mot revient au ministère de la communication. « *L'état se resserre donc sérieusement sur la presse privée, avec l'adoption de ce code qui marque un retour en arrière d'un quart de siècle. Mais même la censure de Ratsiraka n'a pas empêché la presse privée d'exister. C'est dire* », conclut la rédaction de *L'Express*.

27/07 - Code la communication : le projet de loi adopté par le Parlement transféré à la présidence de la République. La prochaine étape devrait être la présentation du projet de loi à la HCC, pour contrôle de constitutionnalité. Sauf si Hery Rajaonarimampianina accède à la demande du « *Mouvement pour la liberté d'expression* » d'activer l'article 59 de la Loi fondamentale. Ce, afin de donner du temps à la recherche de consensus sur le texte contesté. Cet article stipule qu'avant promulgation de la loi, « *le président de la République peut demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée* ». La plateforme des organisations de la société civile Rohy a réaffirmé son soutien aux revendications visant à défendre la liberté d'expression et de la presse. L'entité déclare qu'elle recherche toutes les solutions pouvant amener les décideurs à faire machine arrière.

03/08 - Avec le nouveau code de la communication, nul besoin d'être journaliste professionnel ni de tirer l'essentiel de ses revenus du journalisme pour avoir une carte de presse, dénonce *L'Express*.

Avec le code de la communication médiatisée en attente de promulgation, travailler au sein d'un organe de presse ou en collaboration avec une agence de presse n'est plus la condition pour obtenir sa carte d'identité professionnelle. Selon l'article 54, il suffira d'avoir un diplôme ou un certificat délivré par un établissement de formation. Pour ceux qui n'ont pas bénéficié d'une formation spécifique, il faudra « *juste* » avoir exercé la profession durant trois années consécutives. Avec ce texte, les sortants des centres de formation en journalisme pourront obtenir une carte de presse même s'ils n'ont jamais fréquenté un desk durant leur carrière. Des chargés de communication et des attachés de presse pourront se targuer d'être journalistes. La profession de journaliste, déjà déconsidérée, risque de se décrédibiliser davantage en acceptant en son sein des communicants, des propagandistes et autres agents de publicité. Et quand on sait que la commission de délivrance des cartes professionnelles est composée, en plus des représentants de l'Ordre des journalistes, de représentants du ministère de la communication et de représentants des organisations patronales de la communication médiatisée, incluant ainsi patrons d'agence de publicité et sociétés de communication, l'indépendance des détenteurs de cartes de presse ne peut qu'être douteuse, estime le quotidien.

04/08 - Le « *Mouvement pour la liberté d'expression* » a tenu un sit-in dans le calme devant la HCC.

La manifestation a pu avoir lieu malgré la forte présence des forces de l'ordre qui ont quadrillé le secteur et mis en place des barrages pour bloquer l'afflux du public. Sur les banderoles déployées durant plus d'une heure, les passants pouvaient lire, entre autres : « *HCC : sauvez la liberté* ». Selon Fetra Rakotondrasoa, porte-parole du Mouvement, « *nous avons épuisé toutes les démarches légales pour contester la mise en vigueur du code de la communication. C'est pour cela que nous nous en remettons à la HCC* ». Jusqu'ici Hery Rajaonarimampianina n'a pas répondu à une demande d'audience formulée par les journalistes et ne semble pas enclin à accéder à la demande d'activer l'article 59 de la Constitution pour convoquer une nou-

velle délibération parlementaire du texte contesté. Le Mouvement nourrit donc l'espoir que le texte fasse l'objet d'une décision de non-conformité par la HCC.

05/08 - Rencontre entre la coordonnatrice du Système des Nations unies, Violette Kakyoma, et le président de la HCC. Selon le communiqué rendant compte de cette visite, « *les deux personnalités ont évoqué le rôle primordial de la HCC dans les domaines de l'État de droit et des droits fondamentaux. Les possibilités d'appui du Système des Nations unies à la Cour ont été soulevées* ». Selon la presse, l'hypothèse que cette « *visite de courtoisie* » ait un lien avec le contexte actuel où les débats sur le code de la communication médiatisée est plus que probable, compte tenu du rôle joué par le Pnud dans l'élaboration de l'avant-projet de code de la communication, dénaturé par la suite par l'exécutif, avant sa présentation et son adoption par le Parlement.

11/08 - Le mouvement de la société civile Rohy fait appel à la sagesse de la HCC. Il les exhorte « *à examiner en leur âme et conscience le code de la communication médiatisée et à décider en toute liberté, dans le respect de la justice et des valeurs universelles, de la suite à donner à ce code si déterminant dans la poursuite de l'apprentissage de la voie démocratique que le pays a choisi d'emprunter. Promulguer en l'état le code ne présage rien de bon, ni pour la démocratie ni pour une probable alternance démocratique dans l'optique des élections de 2018. En outre, museler la presse et réduire au silence le citoyen ne feront qu'accroître la haine et attiser l'extrémisme, au détriment du débat d'idées et de l'humilité d'écouter l'autre* », estime le mouvement. « *Certes, écrit-il, au nom de la force de la loi, le code n'a pas à être consensuel pour être applicable, mais force est de reconnaître que le nouveau texte divise plus qu'il ne fédère empêchant celui-ci de disposer de la force légitime qui lui permettra de transcender les intérêts individuels et claniques et d'être accepté de tous* ».

13/08 - La HCC déclare que le code de la communication médiatisée est conforme à la Constitution⁷. Seul un article du texte a été retoqué par la HCC qui, dans sa décision, demande au législateur de « *préciser* » les éventuelles « *conditions à l'exercice du droit à la liberté d'information* ». La HCC indique que l'article 6 de la loi doit être mis en conformité avec la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les pratiques et instruments internationaux des droits de l'homme. « *Toutes les autres dispositions de la loi portant code de la communication médiatisée sont déclarées conformes à la Constitution et peuvent être promulguées* », indique le texte publié. La HCC décide en outre que la loi modifiant et complétant certaines dispositions de la **loi du 17 juillet 2014 sur la lutte contre la cybercriminalité** est déclarée conforme à la Constitution.

L'annonce a fait l'effet d'une bombe dans les milieux journalistiques qui avaient placé tous leurs espoirs dans la possibilité pour la HCC d'ordonner une nouvelle délibération du Parlement ou du conseil des ministres. D'autres n'avaient pas hésité à soulever le passé professionnel du président de la HCC, Jean-Eric Rakotoarisoa, pour solliciter sa compréhension, voire sa sympathie. La HCC « *n'a tenu compte d'aucune de nos propositions concernant la nécessité de suivre les normes internationales* », a déploré Lalatiana Rakotondrazafy, l'une des leaders du « *Mouvement pour la liberté d'expression* ».

Commentaire de *L'Express* : « *Pire que les années de la censure de l'époque Ratsiraka, ce code replonge la presse et les médias dans les ténèbres où la liberté d'expression et de la presse relevait d'un mirage. La presse est, certes, mise au pas mais elle mettra à profit ce code pour se professionnaliser davantage et devenir plus responsable. Le problème est ailleurs. L'État se complique la vie car dès le lendemain de l'adoption de ce code, en particulier de l'article 20 relatif à la cybercriminalité, les comptes bidon injurieux pullulaient sur les réseaux sociaux (...) Il fallait s'y attendre. La limitation de la liberté va causer des exactions difficiles à réprimer. On se demande comment l'Emmo/reg va pouvoir traquer ses criminels invisibles. (...) L'État a maintenant le choix entre entamer des poursuites contre ces cybercriminels, soit monter d'un cran dans sa turpitude en muselant les réseaux sociaux comme le font certains pays où la liberté reste à jamais persona non grata* ».

17/08 - Les journalistes en ordre dispersé. *Tribune* observe que si grande majorité des journalistes s'opposent au code de la communication, la profession est divisée quant aux actions à mener. Une partie entend de démarquer de la classe politique pour demander au chef de l'Etat de ne pas promulguer ce code et de le soumettre au Parlement pour une nouvelle délibération, ainsi que le lui permet la Constitution. D'autres en revanche, membres du « *Mouvement pour la liberté d'expression* », placent le combat sur le terrain politique et viennent grossir les rangs d'une opposition qui cherche à interrompre avant terme le mandat du président de la République. La plateforme Rohy, a tenu une conférence de presse pour soutenir les défenseurs de la liberté de la presse, ajoutant que « *le code de la communication ne concerne pas seulement les journalistes, mais aussi la population malgache* ».

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/55/35/448497/112024388.pdf>

Plus de 200 journalistes ont signé une déclaration dans laquelle ils expriment leur déception après la décision de la HCC de déclarer conforme à la Constitution le code de la communication. La collecte de signatures se poursuit. Des directeurs de rédaction, des directeurs de publication et des rédacteurs en chef de différents organes de presse se sont déclarés solidaires des journalistes.

18/08 - L'ambassade des Etats-Unis affirme son soutien à un dialogue franc et ouvert concernant le code de la communication. Ceci dans l'optique d'une conformité aux principes constitutionnels et aux standards internationaux. Elle déclare notamment : « *Une presse libre et dynamique est un élément fondamental d'une démocratie forte. A la lumière de la déclaration de la HCC sur la constitutionnalité du code de la communication, sous les réserves d'interprétation, qui a indiqué la nécessité de clarifier certaines sections, compte tenu des principes constitutionnels et des normes internationales, les Etats-Unis soutiennent l'initiation d'un dialogue franc et ouvert parmi les parties prenantes appropriées afin d'assurer que ces standards soient respectés* ». *Tribune* rappelle que les Etats-Unis ont été parties prenantes de la révision du code de la communication depuis le début, il y a une vingtaine d'années, et qu'ils ont toujours exprimé leurs soucis de liberté et de démocratie tout au long du processus.

Le chef de l'Etat continue d'affirmer que de nombreux journalistes sont favorables à ce code à la conception duquel ils ont été associés, niant que le texte été profondément dénaturé par le pouvoir avant sa présentation au Parlement. Autrement dit il ne voit pas pourquoi il ne le promulguerait pas. « *Compte tenu de la propension de tous ceux qui arrivent au pouvoir à museler la presse (à part Zafy Albert), le régime Rajaonarimampianina ne fait pas exception...* », note *Tribune*, désabusé.

24/08 - Hery Rajaonarimampianina annonce à une délégation de journalistes que la loi sur la communication sera promulguée. « *J'ai déjà signé la loi sur la communication médiatisée. Elle sera promulguée. Pour moi le débat est clos* », déclare-t-il. « *Par rapport au code de la communication du Bénin, cité en référence par les observateurs, le nôtre n'a rien de contraignant. Le montant des amendes est l'un des plus bas en Afrique et il n'y a plus de peine de prison* », a-t-il lancé pour conforter sa position. Face la tension engendrée par l'adoption de ce texte, Hery Rajaonarimampianina propose la mise en place d'un espace de concertation entre les acteurs, afin de débattre des considérants avancés par la HCC dans sa décision et des amendements proposés par les professionnels des médias. Mais pour l'heure, le chef de l'Etat n'a donné aucune garantie sur la finalité de cette proposition et aucune date n'a été avancée. On ignore également qui pourrait participer à cette concertation pouvant donner lieu au dépôt d'un projet de loi au Parlement, à la session d'octobre. Le « *Mouvement pour la liberté d'expression* », exclu de cette rencontre, ne participera pas à la mise en place de l'espace de concertation proposé.

31/08 - « Mouvement pour la liberté d'expression » : Une pétition sera lancée dans les prochains jours suivie d'un « rassemblement » ouvert à toutes les forces vives. Une initiative que ne manqueront pas de saisir au vol les politiciens en mal de popularité, déplore *Tribune*, qui attend un geste du pouvoir pour calmer le jeu, rappelant que Marc Ravalomanana a renversé en 2009 pour avoir contraint à la fermeture la radio *Viva* d'Andry Rajoelina...

09/08 - La radio Jupiter d'Illakaka privée d'électricité par la commune. RSF dénonce un abus de pouvoir. L'organisation qualifie de « *censure arbitraire* », la mesure prise par les autorités municipales d'Andohan'Illakaka, à l'encontre de la radio *Jupiter*. RSF « *condamne cette action qui est un pur acte de censure envers une radio dont le ton est jugé trop indépendant des pouvoirs économiques et politiques en place* », déclare Cléa Kahn-Sriber, du bureau Afrique de l'entité internationale, qui ajoute que c'est l'« *unique média de la région qui fournit une information alternative à celle des canaux officiels* ». Fernand Cello, journaliste de cette station privée, sise dans cette commune réputée pour ses gisements de pierres précieuses, a alerté ses confrères de la capitale de la décision de la société privée fournisseur d'électricité de couper l'alimentation de la station. Une mesure qui selon ses dires « *a été prise en représailles d'un mécontentement [né] du déroulement d'une émission de débat sur la gestion des ordures par la commune, où ont pris part le maire et son directeur de cabinet* ». Ce dernier n'est autre que le propriétaire de l'entreprise énergétique locale. Les réprimandes des auditeurs qui, dans leur intervention téléphonique durant le débat, et une question du journaliste concernant « *une taxe communale de 3 %, prélevée par l'entreprise énergétique sur les factures des consommateurs mais qui ne se retrouve pas dans les comptes de la commune* », auraient fini par provoquer l'ire du maire, le conduisant à quitter brusquement le studio. Les techniciens de l'entreprise énergétique sont venus quelques jours plus tard pour couper l'alimentation de la station. En réponse, la radio a décidé de porter plainte. RSF n'omet pas de souligner que ces faits interviennent dans une période où le code de la communication médiatisée est imposé au forceps, et coïncident avec « *la volonté des autorités de renforcer leur mainmise sur la presse* ».

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, bois de rose, questions foncières

13/08 - Pollution marine : l'atelier national sur le Protocole de Londres sur les déchets en mers (1966) se préoccupe du devenir de l'environnement sous-marin. « *L'expansion économique et le développement de nombreux secteurs, aussi bien sur terre que le long des franges côtières, ne sont pas sans risques pour le milieu marin et pour le littoral malgache* », explique Edward Kleevelan, chef du bureau de la Convention et du Protocole de Londres et des affaires océaniques de l'organisation Maritime internationale (OMI). 87 pays ont déjà ratifié cette Convention de Londres. Madagascar fait partie de la seconde vague qui envisage de la ratifier. « *Ce qu'on attend de cet atelier, c'est que Madagascar puisse développer et concevoir le cadre légal qui régit l'activité de préservation de la mer et que Madagascar puisse concevoir son plan national de mise en œuvre de cette Convention et de ce Protocole* », explique Jean-Michel Razafiarisoa, conseiller spécial auprès de l'Agence portuaire, maritime et fluviale.

20/07 - Le gouvernement met en stand-by le projet d'exploitation aurifère de la société chinoise à Soamahamanina. La mission de la ministre de la population, Onitiana Realy qui s'est rendue sur les lieux n'a pas convaincu. Le dossier a fait l'objet d'une rencontre entre l'ambassadeur de Chine et le ministre des mines et la commission nationale des mines s'est rendue sur place pour faire le constat de la situation. La société chinoise a pris les devants en décidant de suspendre ses activités. Le « *mouvement pour la liberté d'expression* », conduit par les professionnels des médias, prévoit de réaliser des reportages sur le site où une partie de la population exige non plus seulement la suspension de l'activité mais le départ de la société chinoise. Pour sa défense, le gouvernement insiste sur la légalité des démarches effectuées par les concepteurs du projet. Un comité interministériel a été mis en place pour évaluer ses éventuels impacts sociaux, environnementaux, économiques et culturels. Les opposants sont accusés par le pouvoir d'avoir exploité la tension sociale à des fins politiques. L'Eglise catholique est indirectement visée par ces accusations pour avoir pris fait et cause en faveur des revendications d'une partie des villageois. La presse constate que les familles sont profondément divisées et que la tension est vive au sein même de celles-ci. Des menaces de mort ont été proférées à l'encontre des propriétaires qui ont accepté de signer un bail avec l'entreprise chinoise. L'entrée du site reste strictement interdite par les vigiles de la société et des éléments de la gendarmerie mais les dirigeants ont, pour la première fois, autorisé quelques journalistes à mener leur enquête.

21/07 - Vive tension à Soamahamanina. Le site d'exploitation aurifère d'Andravolobe est verrouillé par des éléments des forces de l'ordre sur le pied de guerre. Des gendarmes et des policiers, munis d'un arsenal anti-émeutes, ont intercepté une cinquantaine de journalistes de la presse privée. Une escouade de gendarmes encagoulés a été dépêchée sur le site depuis la capitale. Les médias s'étaient rendus sur place pour réaliser des reportages et des recoupements après que le conseil de gouvernement a décrété la suspension des activités de l'entreprise chinoise. La couverture d'une médiation entre la population et les exploitants, initiée par le préfet de Miarinarivo, s'inscrivait également dans la mission des journalistes.

09/08 - Projet d'exploitation aurifère de Soamahamanina : le Collectif Tany conteste la délivrance du permis environnemental par l'Office National pour l'Environnement (ONE)⁸. En cause notamment le procédé d'extraction de l'or qui risque d'utiliser des produits chimiques très dangereux, avec des effets ravageurs sur l'environnement et la santé humaine. Le cahier des charges environnementales (CCE) diffusé par l'ONE souligne qu'« *aucune substance chimique ne sera utilisée pour la séparation finale de l'or* ». Mais l'ONE se doit de détailler pour le grand public les substances et le procédé d'extraction qui seront utilisés dans les différentes étapes du processus. Le rejet d'eaux usées sales constitue un autre risque majeur pour la rivière Ikalariana. Or aucune information n'a été fournie sur les matières susceptibles d'être contenues dans les eaux usées, ainsi que des détails sur la décantation avant rejet des eaux usées dans la rivière. Quels effets sur les eaux souterraines, les nappes phréatiques, les rivières et lacs voisins, le sol ainsi que le sous-sol ? « *Il est indispensable et urgent que l'ONE fasse preuve d'une transparence exemplaire face à de tels risques environnementaux à grande échelle. Car les eaux de la rivière Ikalariana rejoignent l'Onibe, puis l'Ikopa et le Betsiboka avant de se déverser dans le canal de Mozambique* », écrit Tany, qui « *demande à l'ONE de rendre publique de manière urgente l'étude d'impact environnemental réalisée par la société Jiuxing Mines qu'elle a jugé favorable* ».

⁸ <http://terresmalgaches.info/spip.php?article125> - <https://www.facebook.com/soamahamanina/>
<http://craadoi-mada.com/risques-environnementaux-dans-le-projet-dexploitation/>

Le texte intégral des décisions de la HCC :

[12 08 16 - HCC - Décision du 12 août 2016 relative à la loi portant Code de la communication médiatisée](#)

[12 28 16 - HCC - Décision du 12 août 2016 concernant la loi n° 2016 031 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi du 17 juillet 2014 sur la lutte contre la cybercriminalité](#)

13/08 - Jiuxing Mines se dit victime collatérale d'une guerre politique entre le régime et l'opposition.

Ses activités sont suspendues depuis le 19 juillet. Tous les camions ont été transférés à Antananarivo et il ne reste que trois techniciens chinois et des gardes civils et militaires qui assurent le contrôle et la sécurité des matériels restants sur le site. Dany Rasolomanana, directeur technique de la société chinoise, accuse les détracteurs du projet de désinformation et de dit victime d'une exploitation politique de l'affaire.

18/08 - Affaire Soamahamanina : les propriétaires de terrains loués à l'entreprise chinoise réclament la reprise des travaux.

Réunis au sein de l'association FITOVOA (Fikambanan'ny tompon-tany voakasika Andravolobe), ils dénoncent une frange de la population non concernée par l'exploitation aurifère qui obéirait à des motivations politiques et se livreraient à des actes d'intimidation à l'encontre des propriétaires qui ont accepté de signer des baux avec l'entreprise. Les propriétaires fonciers favorables au projet affirment que des mercenaires ont été transportées depuis Arivonimamo et les zones environnantes par les meneurs de la protestation. « Ce mouvement est financé par un opérateur économique proche des dirigeants de la Transition », lancent-ils. Le ministre des mines est intervenu pour calmer les belligérants ; les techniciens du ministère et de l'ONE sont sur place pour poursuivre les consultations. Le ministre admet que le volet social de l'exploitation doit être revu.

23/08 - Affaire Soamahamanina : vers une négociation entre les parties concernées. Les opposants au projet d'exploitation minière se disent prêts à négocier avec les dirigeants de la société chinoise, laissant entendre qu'ils ont été victimes d'une exploitation politique de l'affaire. Une médiation effectuée par le comité ministériel en vue du rétablissement du dialogue avec les Chinois aurait porté ses fruits.

24/08 - Les habitants de Vohilava Mananjary ont manifesté pour contester l'exploitation minière de ressortissants chinois,

et notamment, la pollution de la rivière dans laquelle ils puisent l'eau quotidiennement. Les villageois leur donnent cinq jours pour quitter les lieux. « *Soamahamanina fait tache d'huile* », titre *Tribune. La Gazette* condamne la « *permissivité administrative* » qui ne tient pas compte des conséquences environnementales et écologiques des projets d'exploitation des ressources naturelles de la Grande île, développés par des « *exploiteurs prédateurs étrangers* ». Des équipes de Chinois « *venus d'on ne sait où, avec l'aval d'on ne sait qui* », s'installent où bon leur semble, sans concertation avec les communautés locales et aux mépris de leurs coutumes.

29/08 - Les autorités du district ont décidé la suspension des activités des Chinois qui exploitent les mines d'Ambodinato. Leur matériel a été saisi. Aucune autorisation d'exploitation ne leur avait été délivrée, il n'y avait aucun cahier des charges et encore moins de résultats d'études d'impacts environnementaux.

26/08 - « L'exploitation des terres rares à Ampasindava est un piège dangereux pour Madagascar », écrivent dans un communiqué le CRAAD-OI et le Collectif Tany.

Madagascar fait partie des pays cibles pour les terres rares. Très peu de pays exploitent les gisements de ces 17 minerais stratégiques car les procédés d'extraction ont des effets désastreux pour l'environnement et la santé. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la Chine, qui assurait encore récemment près de 95 % de la production mondiale, a décidé de réduire la production de terres rares sur son territoire. Des organisations de la société civile plaident pour qu'il n'y ait pas d'exploitation de terres rares à Madagascar, et alertent les responsables et les citoyens malgaches sur la base des résultats de recherches et de publications réalisées par des scientifiques, des ONG et des sociétés minières dans différents pays. À Madagascar, le projet d'exploitation est situé sur la péninsule d'Ampasindava (régions Diana et Sofia). La société Tantalus Rare Earth Malagasy (TREM) dispose d'une concession de 300 km². Suite à la délivrance d'un permis de recherche en 2003, TREM s'est vu gratifié d'un permis environnemental pour la recherche dès les débuts de la Transition, en novembre 2009. Un permis d'exploitation obtenu en 2012 a fait l'objet de contestation auprès du Conseil des Nations unies aux droits de l'homme car il a été délivré par le régime un régime qui n'avait pas le droit de prendre des engagements à long terme. Le permis d'exploration a été renouvelé en janvier 2015 pour 3 ans. La société prévoit de procéder à un essai d'exploitation pilote et de construire une usine près du bord de mer. La société a annoncé en février 2015 que des milliers de forages exploratoires effectués sur ont permis de découvrir que le gisement recèlerait 130 millions de tonnes d'argile latéritique contenant des oxydes de terres rares. « *L'application du principe de précaution est d'une importance vitale, et aucun permis d'exploitation pilote ni permis environnemental ne doit être délivré pour ce projet de production de terres rares* », conclut le communiqué après avoir présenté de manière détaillée les risques encourus.

06/08 - Les agents de douanes de l'aéroport d'Ivato ont déjoué une nouvelle tentative de trafic d'or.

Alors que le traitement du vol à destination des Seychelles était en cours, les agents des douanes, sur la base d'un renseignement, ont procédé à la fouille d'un passager suspect. Le ressortissant étranger cachait un bracelet en or de 240 grammes dans un mouchoir. Depuis septembre 2015, l'exportation de l'or est autorisée aux opérateurs du secteur ayant déclaré leurs stock et en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et minière. Le certificat de conformité délivré par l'administration minière, la déclara-

tion de stock d'or auprès de l'Agence Nationale de l'Or (ANOR) et la déclaration en douane déposée auprès du bureau des douanes d'Ivato font partie des documents réclamés à la frontière pour tout exportateur de ce métal précieux.

04/08 - Présentés devant le parquet pour trafic de tortues, quatre suspects, arrêtés à Toliara. Ils ont été placés sous mandat de dépôt au terme de leur comparution. Parmi eux figurent le conseiller technique d'un député ainsi que l'époux d'une femme commissaire de police. Le trafic a été mis à nu le 29 juillet, lorsque les éléments du poste fixe d'Andranovory et de la brigade de police de la route de Toliara ont contrôlé un 4x4 dans lequel étaient dissimulées 643 tortues.

22/08 - Echec d'une nouvelle tentative d'exportation illicite de 122 bébés-tortues vers l'Asie. Les trois présumés trafiquants avaient en projet de faire transiter la marchandise par les Seychelles

27/08 - L'Alliance Voary Gasy (AVG) révèle que des trafiquants chinois de tortues en provenance de Madagascar ont été sanctionnés par un tribunal de Guangzhou. Sept personnes seraient impliquées dans cette affaire. Des peines sévères d'emprisonnement et des amendes leur ont été infligées. La saisie de 640 tortues à Andranovory Tuléar, le 29 juillet, a permis l'arrestation de quatre personnes, qui ont été placées en détention préventive. L'AVG s'est constituée partie civile.

04/08 - L'exploitation sauvage du corail sur le littoral de la ville de Toamasina monte en flèche en parallèle à la hausse effrénée de la demande. Une pratique qui se répercute sur l'environnement marin en provoquant un déséquilibre entre la faune et la flore, selon les techniciens. Des saisies ont été opérées par le maire de la ville, Elysée Ratsiraka.

11/08 - Mauvaise nouvelle pour la Grande île : les importateurs de bois de rose malgache, Wong Wee Keong et la société qu'il dirige, Kong Hoo Ltd, ont été acquittés par le tribunal de Singapour. Madagascar n'ayant pas confirmé l'authenticité de la lettre envoyée par l'ancien premier ministre Jean Ravelonarivo, affirmant l'illégalité de l'exportation, la justice a dû se contenter de s'en tenir à la loi de la Ville-Etat pour trancher. Or, selon la défense, Singapour n'a considéré l'importation de bois de rose comme interdite par la loi qu'en novembre 2014, bien après l'arrivée de la cargaison. La justice singapourienne aurait également pu s'appuyer sur la CITES pour prendre sa décision, mais comme le quota d'exportation zéro avait expiré le 13 février 2014 pour ne reprendre que quinze jours plus tard, l'interdiction semblait légalement levée à l'époque où le bois avait quitté Toamasina. Une source proche du dossier indique que l'absence de témoignage des autorités malgaches dans cette affaire aura pesé dans la décision du tribunal. Madagascar aurait pu se constituer comme témoin pour défendre ses ressources mais n'en ayant rien fait, il a permis que les importateurs de bois de rose tirent leur épingle du jeu. Tout comme la grande île a toujours permis aux exportateurs et aux exploitants illicites de s'en sortir.

Pour l'heure, ce ne sont que les 28 666 rondins de bois de rose saisis et confisqués qui ont été inventoriés tandis que l'inventaire des 300 000 rondins déclarés par les opérateurs n'a toujours pas eu lieu.

Tribune écrit que la ministre de l'environnement n'ayant même pas jugé nécessaire de se porter témoin dans l'affaire, l'offre de service proposée en février 2016 par l'« *International consortium on combating wildlife crime* » qui regroupe la CITES, la Banque mondiale, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), n'a pas été suffisant. Ce groupe d'entités internationales avait annoncé sa volonté d'appuyer Madagascar dans la lutte contre le trafic de ressources naturelles, particulièrement, le bois de rose.

Georg Jaster, responsable juridique de l'Alliance Voahary Gasy (AVG), avait annoncé fin juillet avoir transmis des informations à la juridiction de la Ville-Etat sur la réglementation en vigueur à Madagascar, attestant qu'il s'agissait bien d'une opération illégale.

17/08 - Affaire bois de rose à Singapour : l'AVG avancera de nouvelles preuves. Suite à la décision de la justice de Singapour d'acquitter la société importatrice Wong Wee Keong, l'Alliance Voary Gasy (AVG) annonce qu'elle va tenter de démontrer par tous moyens que cette exportation revêtait un caractère illicite. Pour ce faire, elle aura recours à un « *amicus curiae* », un procédé juridique qui vise à éclairer une juridiction à partir d'éléments supplémentaires émanant d'une tierce partie. Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG, espère que la justice singapourienne considèrera cet « *amicus curiae* » avant que la Cour suprême de Singapour ne rende un arrêt non-susceptible de recours.

10/08 - Les sanctions de la CITES planent sur Madagascar. Le secrétariat de la Convention n'est pas été totalement satisfait du rapport qui lui a été soumis par Madagascar le 8 juillet 2016, révèle *L'Express*. Dans un rapport qu'il vient de publier, le secrétariat recommande au Comité permanent qui se réunira en septembre à Johannesburg de sanctionner la Grande île. Ainsi, un embargo sur toutes les espèces inscrites aux annexes de la CITES est demandé jusqu'à ce que toutes les conditions soient remplies par la Grande île. Parmi celles-ci figure la nécessité de procéder à l'inventaire et à l'audit d'au moins du tiers des stocks de

bois précieux, incluant le bois de rose, l'ébène et le palissandre, aussi bien ceux qui auraient été acquis « *légalement* » par les exploitants forestiers que ceux qui ont été saisis. La Grande île doit également prouver que des actions concrètes ont été réalisées dans la répression de l'exploitation illicite et du commerce illégal de bois précieux : enquêtes, poursuites judiciaires et arrestations. Les sanctions devraient être décrétées pour une période courant décembre 2017, date à laquelle Madagascar sera de nouveau invité à soumettre un nouveau rapport de mise en œuvre de la Convention.

Tribune rappelle que la seule mesure concrète prise par les autorités a consisté à signer le décret d'application de la loi portant création de la chaîne spéciale contre le trafic de bois de rose, au mois de juin, soit quelques semaines seulement avant la fin de l'ultimatum de la CITES. La loi en question avait été adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2015 soit 6 mois auparavant. Le décret n'est pas encore entré en application et risque fort de ne jamais l'être, écrit le site. Depuis le début du scandale du bois de rose, vers 2008, durant la Transition et sous la IV^{ème} République, aucun baron du bois de rose n'a jamais été traduit devant la justice. Le seul « *gros bonnet* » mis en cause a été le fameux Bekasy qui serait parvenu à quitter la Grande île. Les Etats-Unis ont demandé récemment au pouvoir quelle suite il comptait donner à cette affaire, sans réponse.

11/08 - L'argent du bois de rose blanchi dans la vanille. Le trafic de bois de rose dissimule d'importantes affaires de blanchiment d'argent dans cette filière très lucrative, le commerce de ce produit n'étant pas prohibé au niveau international, explique le SAMIFIN. « *Nous avons constaté que de plus en plus de trafiquants de bois de rose sont liés à des affaires d'exploitation de vanille et ils brassent des millions d'ariary dans ce mécanisme* », affirme son directeur, Boto Tsara Dia Lamina, qui ajoute que 90 % de l'argent gagné à travers l'exportation illicite de bois de rose n'est pas rapatrié. Le SAMIFIN s'emploie d'ailleurs à aider les autorités étatiques dans les procédures de rapatriement de ces capitaux, qui doivent faire appel à la coopération internationale et à l'entraide judiciaire. Depuis 2014, des spéculateurs chinois ont pris le contrôle du marché de la vanille malgache, désorganisant la filière. La hausse soudaine du prix de l'or vert a provoqué la baisse de la qualité de la production et une inquiétante explosion de l'insécurité.

17/08 - Les arbres précieux, particulièrement le palissandre, font l'objet de trafic dans le corridor d'Ankeniheny-Zahamena. Avec ses 384 000 ha, il est l'un des plus grands vestiges de la forêt dense humide sempervirente de l'Est. Or ce corridor est menacé par une exploitation sauvage, à Ranomainty, entre Didy et Fierenana. Bien que très difficile d'accès, les trafiquants sont parvenus au cœur du massif. Les communautés de base essaient de réagir mais elles subissent pressions et menaces pour les dissuader d'intervenir. La ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts, Ndahimananjara Johanita, a déclaré encore tout récemment qu'il n'y a plus aucune exploitation illicite depuis qu'elle est à la tête de ce département.

18/08 - « Une source proche des mouvements protecteurs de l'environnement signale qu'une cargaison de bois de rose vient de prendre large sur le littoral nord-est après avoir été embarquée sous la protection d'un sénateur de la région », écrit *La Gazette*.

25/07 - La mise en place des zones d'investissement agricole (ZIA) dans la région Vakinankaratra mise en cause par le CRAAD-OI et le Collectif Tany⁹. Dans un communiqué les deux organisations affirment que les habitants de plusieurs communes de cette région ont été priés de se préparer à quitter leurs lieux de vie alors que les promoteurs de ce projet avaient exprimé leur engagement à ne procéder à aucune expulsion. Les paysans n'ont pas été informés de la possibilité pour leurs associations de participer aux investissements dans le cadre de ces ZIA. Suite à la campagne de promotion des ZIA et aux appels à manifestation d'intérêt par les investisseurs étrangers et nationaux pour y opérer, les responsables de ces ZIA ont déclaré que pour la première vague d'attribution de terrains, 21 investisseurs ont signé des baux emphytéotiques sur des terrains de tailles diverses dont la superficie totale excède 1 000 ha. Les terrains concernés sont actuellement des terrains domaniaux de l'Etat et de la Région, occupés par de petits agriculteurs. Refusant la situation et les perspectives annoncées, certains occupants des terrains attribués aux investisseurs ont manifesté leur opposition de diverses manières, d'autres ont détruit des infrastructures établies par les investisseurs, ce qui a motivé des convocations par la gendarmerie. Des centaines, voire des milliers de familles devront donc abandonner les terres fertiles qu'elles ont mises en valeur et qu'elles cultivent depuis plusieurs générations pour beaucoup d'entre elles. Aucune proposition alternative n'a accompagné les annonces d'obligation de quitter les lieux. En décembre 2014, le ministre de l'agriculture de l'époque avait annoncé dans la presse le lancement des ZIA en déclarant qu'il ne devrait y avoir ni expulsion ni empiètement sur les terrains des paysans. Le cahier de charges relatif aux ZIA précise que la Région assurera la réinstallation des occupants et appuiera toutes les démarches pour l'acquisition définitive des terrains attribués à

⁹ <http://www.madagascar-tribune.com/La-mise-en-place-des-zones-d.22313.html>
<http://terresmalgaches.info/spip.php?article133>

ces derniers. Les signataires du communiqué interpellent les instances concernées par ces projets, y compris les bailleurs de fonds, afin que l'objectif de « *zéro expulsion* » soit effectif. Les occupants qui ont travaillé et fertilisé ces terrains depuis des décennies sont prioritaires par rapport aux nouveaux arrivants. Le système de l'agriculture familiale existant devrait être maintenu, développé et faire l'objet d'un appui défini de manière participative avec les paysans concernés dans les projets de développement agricole de la région. L'accès à la terre et aux ressources naturelles ainsi que le contrôle par les familles paysannes de leurs activités agricoles constituent des droits fondamentaux, réaffirment les rédacteurs du communiqué.

31/08 - Madagascar en tête des 5 pays africains qui cèdent le plus leurs terres aux investisseurs étrangers, selon Thinking Africa. Le classement a été effectué en fonction de la superficie des terres arables cédées depuis l'an 2000, par location ou par vente. Avec plus de 3,7 millions d'hectares de terres agricoles cédées, Madagascar arrive en tête du classement. Suivent l'Ethiopie (3,2 millions), la RDC (2,8 millions), la Tanzanie (2 millions), et le Soudan. L'étude relève que la cession des terres arables a rapporté à l'Afrique en un quart de siècle près de 100 milliards de dollars. Quant aux investisseurs les plus actifs sur le marché du foncier agricole africain, ils sont essentiellement chinois (4,5 millions d'ha), américains (3,2 millions), britanniques (2,5 millions), malaisiens (2,5 millions), sud-coréens (2,3 millions), et saoudiens (2,1 millions). L'agence *Ecofin* qui publie les résultats de cette étude rapporte le commentaire de *Slate Afrique* selon lequel. « *il faut se garder de diaboliser le phénomène et bien faire le distinguo entre des porteurs de projets venus uniquement en Afrique produire pour l'exportation et faire du profit, et les pays africains qui ont mis au point des politiques agricoles à même de répondre à leurs demandes locales* ». Pour *Ecofin*, ces cessions de terres constituent « *une opportunité de mettre les capitaux étrangers au service du développement des pays africains par une meilleure productivité agricole* ».

► Sécurité alimentaire, calamités

02/08 - La famine dans le Sud : une crise humanitaire grave, selon l'ONU. Kyung-Wha Kang, sous-secrétaire générale adjointe des Nations unies aux affaires humanitaires l'a affirmé lors d'une conférence de presse à New York, après sa visite à Madagascar et au Malawi. Cette insécurité alimentaire est due selon ses dires à la marginalisation de cette région par les différents pouvoirs successifs depuis des décennies ainsi qu'au manque chronique d'investissements publics dans ces régions. Les cultures sont ravagées, les fleuves et les lacs s'assèchent. Le phénomène El Niño plonge la région dans une sécheresse de plus en plus intense. Environ 1,8 million de personnes sont affectées. Les ménages survivent en se nourrissant des feuilles et des fruits de cactus rouge, de tamarin et de feuilles de manioc. Pour survivre, elles sont réduites à vendre tout ce qu'elles possèdent. Selon les chiffres officiels, le taux de pauvreté dans l'Androy s'élevait 97 % en décembre 2013. Environ 2 millions d'enfants malgaches sont affectés par la malnutrition chronique, selon l'UNICEF. La malnutrition fait perdre à la Grande île 700 millions de dollars chaque année, en termes de productivité économique.

08/08 - La prochaine saison d'été pourrait être marquée par des pluies torrentielles et des cyclones. Le phénomène La Niña, l'inverse d'El Niño, s'installe progressivement. Des entités en charge de la prévention des dégâts des catastrophes naturelles (le bureau national de la gestion des risques et catastrophes (BNGRC) et la commune d'Antananarivo) commencent à prendre des mesures pour prévenir de probables inondations ou éboulements comme ceux qui se sont produits au début de l'année 2015 et qui ont fait des milliers de victimes à Antananarivo.

10/08 - Le PAM reçoit au port d'Ehoala une première cargaison de 1 000 tonnes d'aide alimentaire (sorgho, farine de maïs et pois cassé) fournie par l'USAID, en appui à des opérations d'urgence dans le Sud. Cette cargaison fait partie d'une contribution au programme d'urgence du PAM qui permettra de venir en aide pendant deux mois à 88 000 personnes touchées par l'insécurité alimentaire sévère. Cette réponse d'urgence est mise en œuvre en soutien au Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes et à l'Office National de Nutrition, Malgré cette aide, « *en tenant compte de toutes les sources d'aide confondues, le PAM n'arrive pas à couvrir la moitié des 665 000 personnes en insécurité alimentaire sévère dans les sept districts les plus touchés* », soutient son représentant. Près de 340 000 personnes en insécurité alimentaire sévère demeurent sans assistance. Par ailleurs, le programme d'alimentation scolaire du ministère de l'éducation reste sous-financé. Or ce programme constitue un filet de sécurité pour les familles souffrant d'insécurité alimentaire dans le Sud et contribue à améliorer l'accès à l'éducation. Si des ressources financières additionnelles ne sont pas reçues, 150 000 enfants parmi les 300 000 élèves déjà bénéficiaires du programme risquent d'être privés de repas scolaires à la rentrée 2016/2017. Les besoins financiers pour cette nouvelle année scolaire sont estimés à 4,6 millions de dollars.

31/08 - En visite à Madagascar, le directeur général de la FAO a lancé lui aussi un message d'alerte sur le risque de famine dans le Sud. S'adressant à la communauté internationale il déclare : « *Faites attention à qu'il se passe à Madagascar. C'est une démocratie fragile. On a besoin d'aide ici, et vite. En oc-*

tobre, ce sera trop tard. Ne laissez pas tomber Madagascar. Ils ne peuvent pas tout faire tous seuls. Ils ne peuvent pas rester tout seuls, à une période aussi cruciale ». José Graziano da Silva appelle à s'inspirer de l'expérience à laquelle a été confrontée la Somalie en 2011, un cas qui présenterait beaucoup de similitudes avec celui de Madagascar aujourd'hui. « On a pris trop de temps pour agir » à l'époque, déplore-t-il, et 200 000 personnes sont mortes de faim ».

► **Coopération, FMI**

25/07 - Projet d'autoroute Antananarivo-Toamasina : des experts chinois vont démarrer l'étude des travaux de construction des 240 km d'autoroute à péage reliant les deux villes. L'étude devrait durer 6 mois. Les travaux seront entièrement financés par le gouvernement chinois à travers un prêt remboursable.

15/08 - Prévu sur la période 2017-2022, le Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) sera officiellement lancé fin août avec déjà 116 millions d'euros pour démarrer. Le PRESAN vise à améliorer la productivité malgache, la compétitivité et le commerce inter-îles des produits agricoles d'intérêt communautaire. Afin d'assurer le démarrage et la réalisation de ce projet, plus de 116 millions d'euros vont être alloués par la COI et la FAO. Le nouveau secrétaire général de la COI, Hamada Mmadi Boléro a rencontré Rivo Rakotovo, ministre de l'agriculture et de l'élevage, pour discuter de la mise en œuvre du projet. Il est prévu une unité de coordination, basée à Madagascar mais sous l'autorité de la COI. La Grande île aura pour engagement d'améliorer sa production et de respecter les normes, notamment phytosanitaires. À cet effet, des collaborations, notamment techniques, peuvent se formaliser avec les autres pays membres de la COI. « Pour ce grand projet régional, le financement est déjà prêt, il nous reste à mettre en place les différentes structures et de discuter avec tous les États », a déclaré le secrétaire général de la COI, Hamada Madi Boléro, concernant le projet de faire de la Grande île le grenier à riz de l'océan Indien. Le Collectif Tany s'inquiète de ce programme qui risque de faciliter l'accaparement des terres par les grandes entreprises. « Seules 1/10ème des parcelles arables à Madagascar sont munies d'un certificat foncier. Les paysans qui vivent sur les 9/10èmes restants peuvent virtuellement être expulsés à tout moment. Ensuite, ajoute-t-il, rien ne garantit que ce projet ne sera pas tourné vers l'exportation, alors que 98 % de la population de la COI vit à Madagascar ».

29/07 - Le conseil d'administration du FMI approuve la Facilité Élargie de Crédit (FEC). L'accord porte sur une durée de 40 mois, pour un montant de près de 305 millions de dollars Il s'agit d'une contribution destinée au « renforcement de la stabilité macroéconomique et à la promotion d'une croissance durable et inclusive ». La décision ouvre la voie au décaissement immédiat de 43,5 millions de dollars. Le montant résiduel sera mis à disposition en plusieurs tranches sur la durée du programme, sous réserve de la réalisation de revues semestrielles. L'octroi de ce concours, selon l'Etat malgache, confirme que toutes les mesures préalables convenues avec les services du FMI ont été exécutées et que les assurances de financement nécessaires au programme ont été obtenues. La FEC servira à soutenir la balance des paiements et à renforcer les réserves en devises du pays. Elle servira aussi en partie à financer les besoins de trésorerie de l'État. L'objectif final de ce financement est de soutenir la croissance économique du pays sur la base d'un programme économique adossé au Programme National de Développement (PND). Il importe maintenant pour le gouvernement de réussir la mise en œuvre de tous les engagements de réformes définis dans le programme. Elles concernent notamment l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, l'accroissement des recettes fiscales, le renforcement de la lutte contre la corruption et le redressement de la Jirama. Le montant des crédits accordés à Madagascar peut paraître dérisoire par rapport à la centaine de milliards de dollars accordés par l'institution à la Grèce mais les économistes concèdent que cette dotation témoigne de la faiblesse de la capacité d'absorption de la Grande île, notent des économistes.

20/08 - Arrivée prochaine d'une nouvelle mission du FMI pour un suivi-évaluation des réformes entreprises par le gouvernement dans le cadre du programme Facilité élargie de crédit (FEC) et suite au premier décaissement. *L'Express* émet des doutes quant à la bonne utilisation de cette première tranche. « Il y a de fortes chances que les 43,5 millions de dollars aillent ailleurs même si le FMI a bien encadré son utilisation », écrit-il.

27/08 - Le rapport du FMI révèle les engagements pris par le gouvernement malgache dans le cadre du programme FEC. Parmi ceux-ci figure « une stricte limitation des dépenses les moins productives ». Objectif assigné : « libérer des ressources pour les dépenses prioritaires ». L'accroissement des recettes et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques constituent, rappelle-t-on, les éléments centraux de la FEC. Les carences constatées dans la gestion du personnel de l'Etat sont particulièrement pointée du doigt. Le gouvernement devra redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de ramener la masse salariale à 5 % du PIB sur les trois prochaines années.

Le FMI a identifié cinq risques majeurs qui pourraient constituer un facteur de blocage à la réalisation du programme bénéficiant de la FEC : « l'impuissance du gouvernement en place face à la corrup-

tion », l'instabilité et les tensions politiques, la poursuite des transferts de capitaux auprès des sociétés d'Etat, les aléas naturels et la croissance structurellement faible dans les principaux pays avancés et émergents.

11/08 - Lutte contre le blanchiment de capitaux : le SAMIFIN intègre le réseau régional du COMESA.

L'organisation régionale a remis des équipements d'une valeur d'environ 100 000 dollars au SAMIFIN pour l'appuyer dans sa mission. Il s'agit de nouveaux matériels et de logiciels qui permettent d'améliorer la qualité et la rapidité de l'analyse des transactions suspectes. Ils ont été acquis et installés par le COMESA à travers son Programme de sécurité maritime régional financé par l'UE. Bien que la piraterie ait diminué de manière significative depuis 2014, le SG du COMESA estime que « *les sommes d'argent obtenues de la piraterie sont encore en circulation et il est important de continuer à les retracer pour assurer la poursuite des têtes pensantes. Cela conduira également à la confiscation des avoirs acquis et garantira que ces fonds ne trouvent pas leur place dans les systèmes financiers pour fausser la structure de l'économie* ». Madagascar devrait être admis dans le Groupe anti-blanchiment de l'Afrique Orientale et Australe (GABAOA) d'ici quelques semaines. Le COMESA a également organisé des ateliers de sensibilisation pour les institutions et les parties prenantes malgaches dans le but d'augmenter le volume et la qualité des données fournies au SAMIFIN pour analyse.

29/08 - TICAD VI : 30 milliards de dollars d'investissements japonais en Afrique pour les trois prochaines années.

L'annonce a été faite lors de l'ouverture de la Conférence de Tokyo sur le Développement en Afrique (TICAD) qui s'est tenue à Nairobi en présence de 35 chefs d'Etats africains dont le président malgache. Le premier ministre japonais, Shinzo Abe, a précisé qu'il s'agit d'investissements publics et privés, dont 10 milliards seront destinés au développement des infrastructures. Un programme qui sera en partie réalisé avec le concours de la BAD. La TICAD a été organisée conjointement par les Nations unies, l'UA, la Banque mondiale et le Japon. Madagascar bénéficiera d'un soutien du Japon dans le projet Tatom (développement de l'axe économique Antananarivo-Toamasina) et l'extension du port de Toamasina pour un coût de 370 millions de dollars.

► Vie économique

30/07 - Malgré les recommandations du FMI, l'État continuera à subventionner la Jirama à hauteur de 300 milliards Ar (près de 100 millions de dollars) pour 2016.

En parallèle, les délestages se poursuivent alors que des hausses de tarifs sont encore annoncées pour les prochains mois, prix à payer pour l'obtention de la facilité élargie de crédit (FEC). « *En 2017, la subvention de la Jirama serait de 250 milliards Ar* », soutient Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget. L'objectif serait de mettre fin aux subventions d'ici trois ans. Hery Rajaonarimampianina avait promis de résoudre les problèmes de délestage « *en trois mois après son investiture* », rappelle-t-on.

05/08 - Air Madagascar et Air Seychelles signent un accord de partage de code sur les vols entre les capitales des deux pays.

Cet accord s'étend également à la liaison de Mahé à Abu Dhabi, en permettant aux passagers de la capitale malgache de poursuivre leur voyage vers le Golfe avec son partenaire Air Seychelles-Etihad Airways.

08/08 - Le ministère des transports confirme l'ouverture officielle du ciel malgache.

« *Des rénovations et agrandissement des infrastructures [et des] aérodromes seront à entreprendre pour pouvoir accueillir les touristes qui souhaiteraient visiter le pays et ainsi Madagascar pourrait rivaliser avec les autres pays* », selon Roland Ratsiraka.

17/08 - Roland Ratsiraka, ministre du tourisme et des transports, annonce qu'il défendra le projet de privatisation de la compagnie Air Madagascar.

L'État demeurera actionnaire minoritaire. L'appel d'offre relatif à ce projet sera lancé avant la fin de l'année. Les responsables de la compagnie prévoient une réduction de 30 % des effectifs, soit 400 employés, en application du mémorandum relatif à l'obtention de la Facilité élargie du crédit (Fec) accordée par le FMI.

06/08 - AB Aviation annonce l'ouverture d'une nouvelle ligne aérienne reliant Tanzanie, Comores et Madagascar.

Selon le responsable de la compagnie privée comorienne, « *cette ligne Dar-es-Salaam-Moroni-Antananarivo constitue une avancée majeure sur le plan économique et culturel régional. C'est la première fois qu'une ligne dessert la Tanzanie et Madagascar* ». La compagnie prévoit des vols hebdomadaires réguliers. Certains observateurs redoutent déjà les risques que pourrait représenter cette nouvelle liaison par rapport à la menace terroriste, tout comme cela avait été le cas pour l'ouverture de la liaison Antananarivo-Istanbul de Turkish Airlines.

08/08 - Indice mondial de la compétitivité : Madagascar au 130ème rang sur 144 pays classés, selon la dernière édition (2015-2016) du rapport mondial sur la compétitivité du Forum économique mondial. A l'échelle africaine, le pays se situe à la 30ème place, juste derrière le Liberia et devant le Mozambique, le Malawi, le Burundi, la Sierra Leone, la Mauritanie, le Tchad et la Guinée. Un classement stationnaire pour la Grande île puisqu'il était identique en 2014. Pour rappel, l'indice mondial de la compétitivité (GCI – Global Competitiveness Index) évalue la compétitivité d'un pays en fonction d'une centaine d'indicateurs nationaux regroupés en douze catégories, dont l'environnement macroéconomique, la qualité des institutions et celle des infrastructures, l'éducation, l'efficacité et la taille des marchés, le développement technologique et l'innovation. Pour Madagascar, l'une des plus grandes défaillances porte sur la fiscalité, encore très peu incitative. C'est le cas notamment dans le domaine minier, alors même que le pouvoir envisage d'augmenter encore les taxes et redevances minières dans le projet de nouveau code minier en préparation. Un système de taxation qui brille par ailleurs par son instabilité, rappelle *Midi*.

09/08 - Le groupe Turc Aksa va construire une centrale thermique d'une capacité de 120 MW alors que la production actuelle de Madagascar est de 350 MW. L'électricité produite sera cédée à la Jirama sur les 20 prochaines années. Une entreprise locale, l'Aksaf Power Ltd, sera créée pour la mise en œuvre du projet. 41.65 % des actions seront la propriété de la Jirama. La construction de la centrale est prévue pour débuter d'ici le dernier trimestre 2016 et les premiers mégawatts seront fournis en 2017.

12/08 - Le gouvernement attribue la construction d'une centrale hydraulique à la société française Eiffage avec le soutien financier de la Banque mondiale. Le projet portant sur le site de Sahofika situé sur le fleuve Onivé est destinée à résoudre les problèmes d'alimentation en énergie électrique d'Antananarivo. « *Le gouvernement s'engage à l'utilisation de ces sources d'énergie et de laisser petit à petit les centrales thermiques* », explique le ministre de tutelle. La centrale pourrait fournir jusqu'à 300 MW d'électricité garantie toute l'année dans le long terme. Son potentiel pourrait être augmenté jusqu'à 600 MW si une régulation importante est réalisée en amont. « *La transition énergétique est en marche* », affirme le chef de l'Etat. La centrale de Sahofika ne sera pas opérationnelle avant deux ans. Eiffage, qui se trouvait en compétition avec six entreprises d'origine allemande, chinoise, indienne et malgache, a finalement remporté l'appel d'offres pour ce méga projet de 797 millions d'euros.

17/08 - La Chine part à la conquête de la Grande île. Une délégation chinoise composée du secrétaire exécutif du Forum sur la coopération Chine-Afrique (Focac), de chefs d'entreprises d'envergure internationale et de la Chambre de commerce régionale est en prospection dans le Nord, notamment à Antsiranana et à Nosy-Be. « *Outre l'exploitation de l'énergie solaire et éolienne, la mise en place des zones économiques spéciales pour la promotion des sites touristiques malgaches, la construction de centres industriels, financiers et commerciaux intéressent les investisseurs chinois pour assurer un développement économique durable au pays. Dans le cadre du Focac, Madagascar bénéficie d'une partie de l'enveloppe de 60 milliards de dollars de la Chine pour l'Afrique pour la construction d'autoroute reliant Antananarivo à Toamasina* », confie une source proche de la délégation. Lors de sa prise de fonction, l'ambassadrice chinoise Yang Xiaorong avait déclaré que 1 400 entreprises chinoises opèrent déjà dans la Grande île, notamment dans le commerce, les travaux publics et les mines. « *Au mois de juin, une convention a été signée entre le ministre du tourisme, Roland Ratsiraka, et le vice-ministre du tourisme chinois pour multiplier par dix le nombre des touristes chinois qui viennent à Madagascar. 30 000 touristes sont attendus au pays dès cette année, contre 3 000 issus de tous les pays d'Asie auparavant* ». « *Toutefois, une partie de l'opinion voit d'un mauvais œil cet engouement des chinois à investir dans le pays* », écrit *La Dépêche*.

27/08 - L'entreprise franche Floréal d'Ankorondrano annonce la mise en chômage technique de 1 300 personnes. Avec 3 000 employés et 3 usines, cette entreprise est l'un des acteurs majeurs du textile à Madagascar. Floréal rencontre des difficultés depuis 3 ans en raison de la baisse de demande de ses clients, notamment britanniques. Une situation aggravée par la menace que constitue le Brexit. Nombre de ces employés risquent ainsi de rejoindre le secteur informel, comme cela avait été le cas en 2009, menaçant encore un peu plus les projets d'assainissement de la capitale.

30/08 - Madagascar gagne deux places dans le classement mondial 2015 de « Global information technology », publié chaque année par le Forum économique mondial, relatif aux technologies de l'information et de la communication (Tics). Madagascar est au 135ème rang sur 148 pays. Une amélioration due à la libéralisation du marché qui a permis l'entrée en lice d'opérateurs privés. Mais l'accessibilité aux Tics demeure encore faible à Madagascar. Le pays affiche une note de 1,3 sur 7 dans ce domaine. Le taux de pénétration de l'Internet à Madagascar est estimé à 4,6 % (plus de 41 % au Maroc par exemple).

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette 2GI, La Dépêche de Madagascar, Mada24, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 30/08/16 : 1 euro = 3403 Ariary